

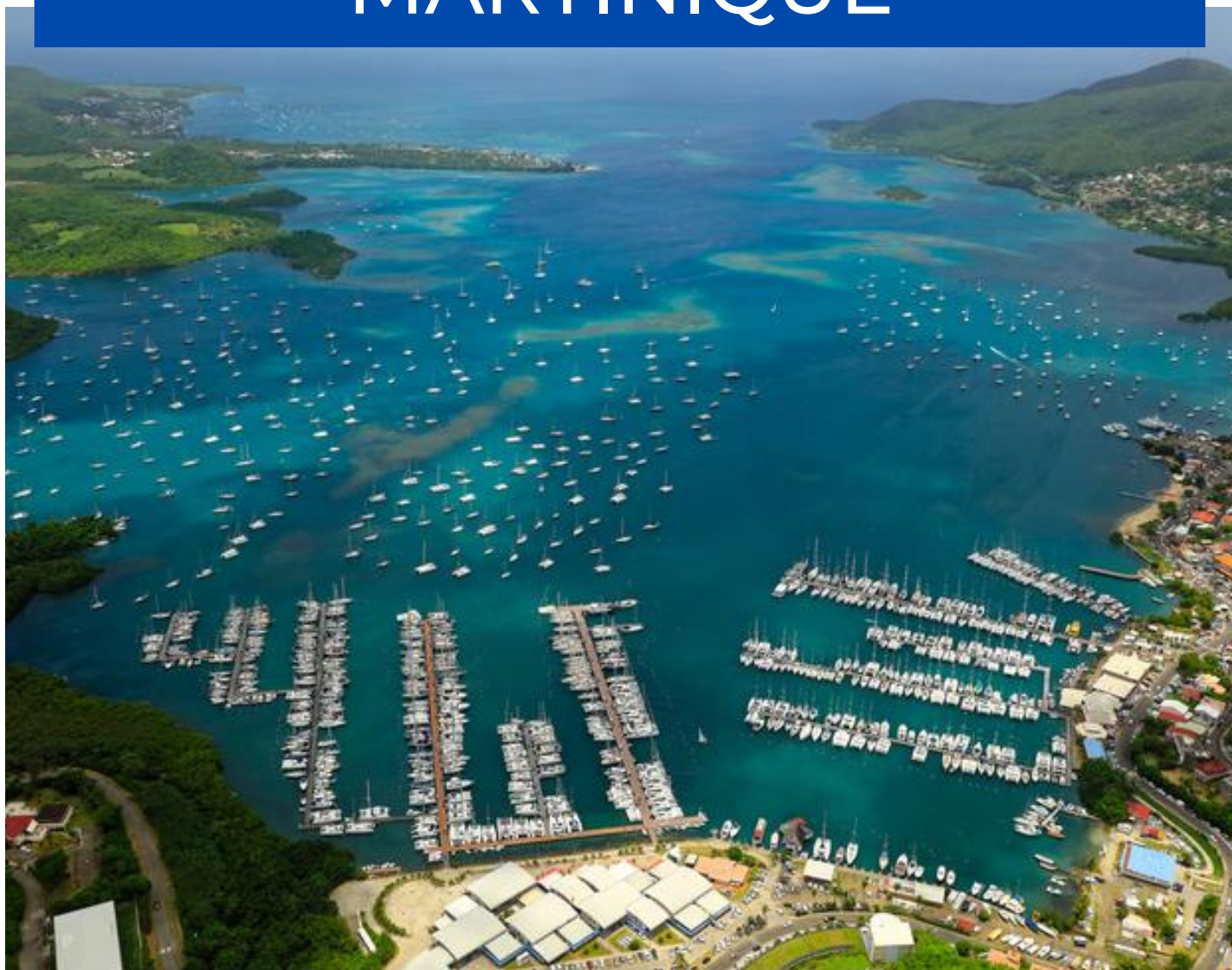


**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

Direction de la mer

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MONOGRAPHIE MARITIME 2021 DE LA 2022 MARTINIQUE



Direction de la Mer

// MONOGRAPHIE 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

I - Les activités économiques maritimes

1- La pêche professionnelle.....	5
2- L'aquaculture marine.....	10
3- Les aides publiques.....	12
4- Le transport maritime.....	13
5- Les chantiers de réparation navale....	14
6- La plaisance professionnelle.....	15

II - Les activités de loisirs en mer

1- La baignade.....	17
2- La plaisance.....	19
3- Les manifestations nautiques.....	23
4- La pêche récréative.....	25
5- Les sports et loisirs nautiques.....	27

III - Les zonages et la planification en mer

1- La planification maritime.....	30
2- Le domaine public maritime.....	38
3- OLiMar.....	44
4 - Le CMUBA.....	45

IV - La sécurité maritime

1- La sécurité des navires.....	47
2- Les établissements de signalisation maritime.....	48
3- L'unité littorale des affaires maritimes.....	49
4- La surveillance et le sauvetage en mer.....	52
5- La sécurité de la navigation.....	54

6- Le service de santé des gens de mer.....	55
7- Le service social maritime.....	55

V - La formation et la recherche

1- La formation initiale.....	57
2- La formation maritime continue..	58
3- L'enseignement supérieur.....	60

VI - L'environnement marin

1- La qualité des eaux marines.....	62
2- Les pollutions marines.....	63
3- Les outils de la protection de l'environnement et de gestion des ressources halieutiques.....	71

VII - Le patrimoine maritime

1- Les phares de la Martinique.....	82
2- Le patrimoine culturel marin.....	83

GLOSSAIRE

APIT

Aménagement de Pêche d'Intérêt Territorial

ADAM

Association pour le Développement de l'Aquaculture en Martinique

BHU

Bateau Hors d'Usage

CNL

Commission Nautique Locale

COPEM

Collectif Pêche Martinique

COOPÉMAR

Coopérative maritime d'avitaillement de la Martinique

CRPMEM

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

CRDS

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

CSG

Contribution Sociale Généralisée

CSN

Centre de Sécurité des Navires

CTM

Collectivité Territoriale de Martinique

DAAF

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DM

Direction de la Mer

DCP

Dispositif de Concentration de Poissons

DEAL

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et et du Logement

ENIM

Etablissement National des Invalides de la Marine

FEAMPA

Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture 2021-2027

FEAMP

Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche 2014-2020

GPMM

Grand Port Maritime de la Martinique

IFREMER

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

LMR

Limite Maximale de Résidus

NUC

Navire à Utilisation Commerciale

MYA

Martinique Yacht Association

SAPEM

Syndicat des Artisans Pêcheurs
et Éleveurs Marins

SCMMAG

SAMU de Coordination Médicale Maritime
Antilles-Guyane

SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

SHOM

Service Hydrographique et Océanographique de la
Marne

SIH

Systèmes d'Information Halieutique

SIMP

Syndicat Indépendant des Marins-Pêcheurs

SRDAM

Schéma Régional de Développement de
l'Aquaculture Marine

ULAM

Unité Littorale des Affaires Maritimes

USMPAM

Union Syndical de Marins-Pêcheurs et
Aquaculteurs de la Martinique

ZMEL

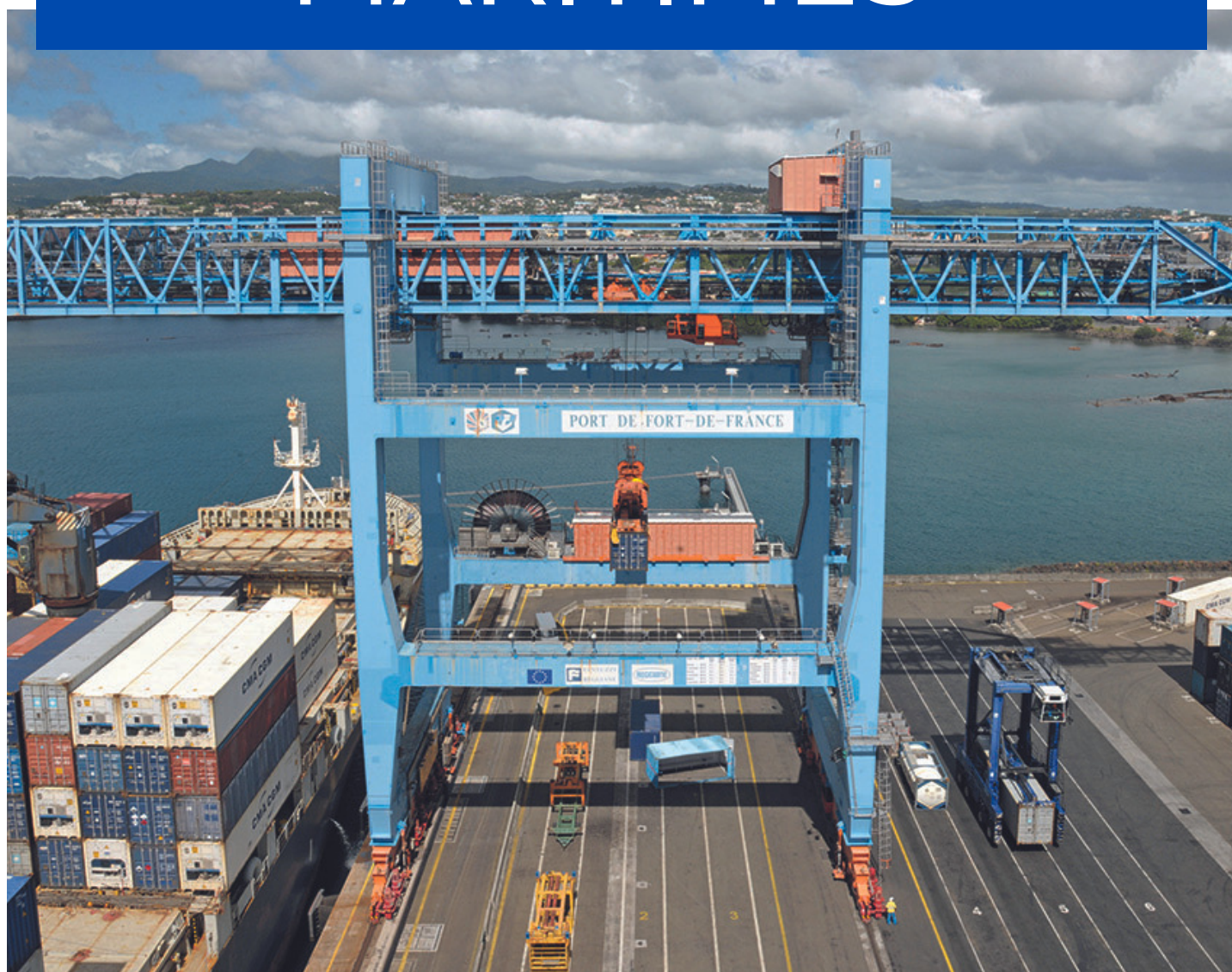
Zone de Mouillage et d'Équipements Légers



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

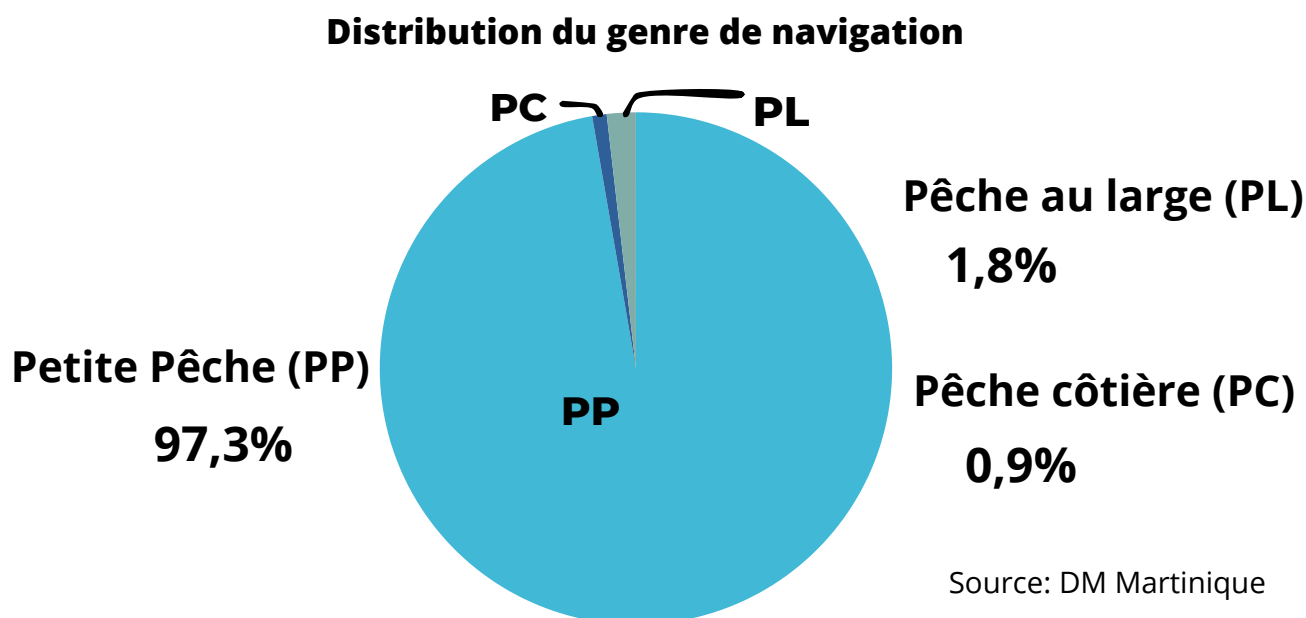
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MARITIMES



1- La pêche professionnelle

LA STRUCTURATION DE LA FLOTTE DE PÊCHE

En 2022, la flotte de pêche de Martinique compte un total de 607 navires de pêche dont 553 navires armés. Les navires armés disposent d'un permis d'armement, d'un permis de navigation et d'une licence de pêche.



La flotte de pêche est constituée en majorité de navires de pêche non pontés de moins de 10 mètres âgés de 25 ans en moyenne. La plupart d'entre eux sont armés en 4ème catégorie (< 5 miles) et sont adaptés à la petite pêche côtière.

En 2021, la puissance motrice moyenne des navires de pêche est de 76 CV. Elle est en hausse constante depuis plusieurs années en raison de l'installation de moteurs plus puissants et performants sur les nouveaux navires de pêche.

Profil d'une entreprise de pêche moyenne

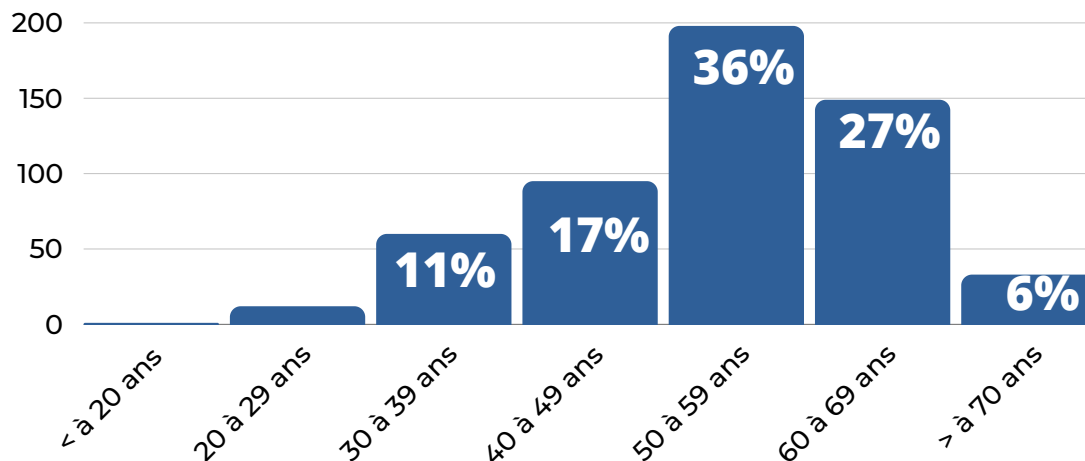
Statut juridique : unipersonnelle
Âge du marin pêcheur : 51 ans
Navire : yôle de moins de 10 mètres
Puissance : moteur de 76 CV
Genre de pêche : Petite Pêche (PP)
Métiers de pêche pratiqués : nasse et DCP

LES MARINS-PÊCHEURS

Au 31 décembre 2022, on recense 526 marins-pêcheurs actifs en Martinique, dont 8 femmes. La pyramide des âges des marins-pêcheurs est déséquilibrée : l'âge médian est de 54 ans et 33% d'entre eux ont plus de 60 ans.

20% des patrons embarqués sont des pensionnés de l'ENIM.

Pyramide des âges des marins-pêcheurs

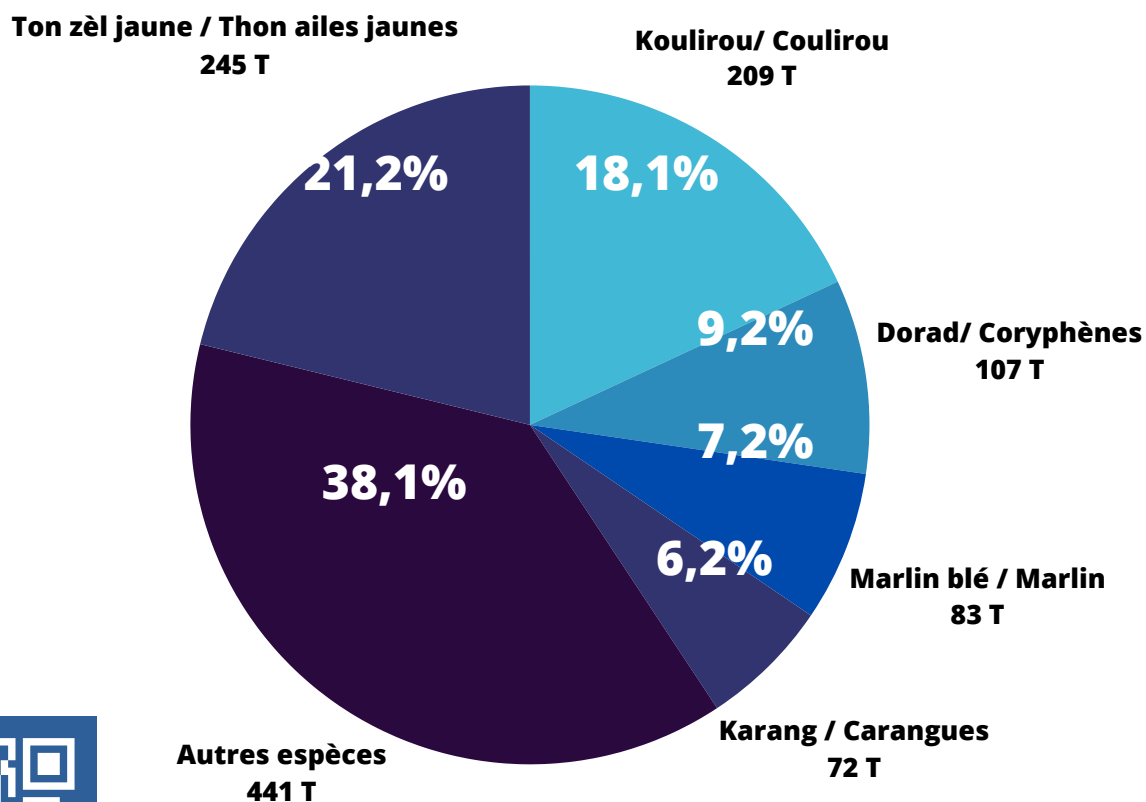


Source: DM Martinique

LA PRODUCTION

La production de pêche en Martinique est estimée à 1157 tonnes par l'IFREMER, au travers du SIH et des fiches d'obligations déclaratives en 2021.

Les principales espèces pêchées en 2021 en % et en tonnes (T)

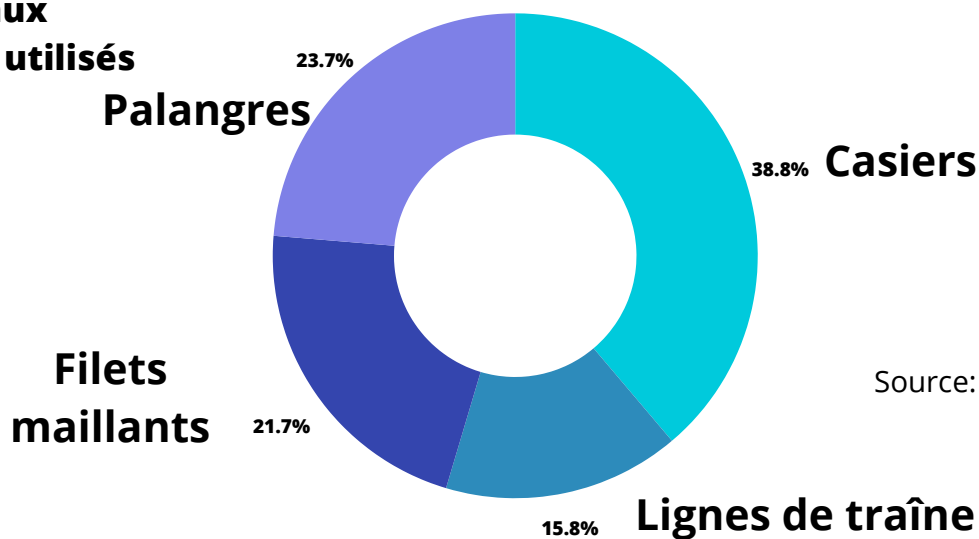


Source: IFREMER



Pour en savoir plus

Les principaux engins de pêche utilisés



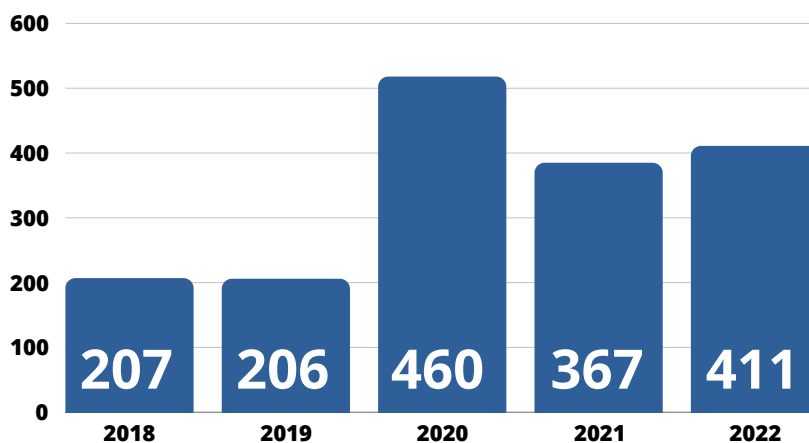
Source: IFREMER (SIH)

LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Depuis 2015, un arrêté ministériel impose à tous les patrons des navires de pêche de moins de 10 mètres de remettre une déclaration mensuelle de leurs captures sous forme de journaux électroniques (ERS), de journaux de pêche (JDP) ou de fiches de pêche (FDP).

La Direction de la mer a organisé des formations sur les obligations déclaratives de 2018 à 2020 afin d'accompagner les professionnels dans la réalisation de cette démarche.

Évolution du nombre des entreprises ayant remis une fiche de déclarations au moins une fois par an



Source: DM Martinique

FOCUS

Les structures professionnelles

- Le CRPMEM de la Martinique
- 2 syndicats de marins pêcheurs : SIMP et SAPEM
- 1 coopérative maritime : la COOPEMAR
- 1 confédération des associations de marins-pêcheurs : USMPAM
- 1 collectif pour la modernisation de la pêche avec environ 40 adhérents
- 25 associations communales de marins-pêcheurs

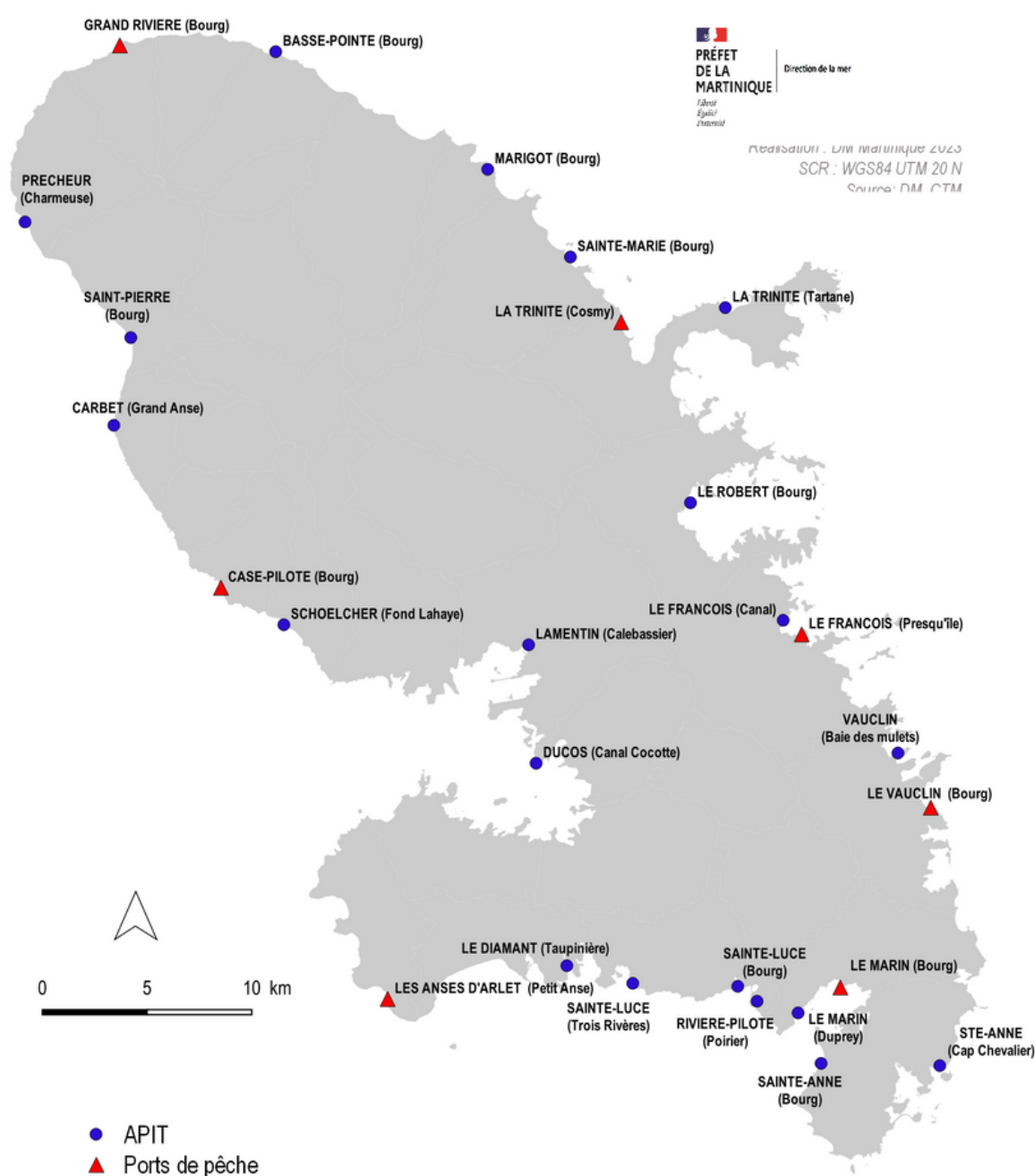
LES PORTS DE PÊCHE ET APIT

Il existe actuellement en Martinique 7 ports de pêche territoriaux dont la CTM est autorité portuaire :

- 5 ports dont la gestion a été transférée au département par la loi de la décentralisation de 1983 (arrêté préfectoral du 02/02/1985)
- 2 ports départementaux créés en 1995 à la demande du Conseil Général.

La pêche se structure aussi autour de 20 aménagements de pêche d'intérêt territorial (APIT), des sites de débarquements dont l'équipement et la maintenance sont assurés conjointement par les communes, la Collectivité Territoriale de la Martinique et/ ou les associations de pêcheurs.

Ports de pêche et APIT



Source: CTM

L'IMPORTATION DES PRODUITS DE LA MER

Les produits de la mer consommés en Martinique proviennent en grande majorité des importations.

2021 Importation mollusques, crustacés et poissons
frais, congelés, salés, séchés, fumés, en conserves **6199 T**

2022 Importation mollusques, crustacés et poissons
frais, congelés, salés, séchés, fumés, en conserves **6287 T**

Pour 2021, la part de production locale dans la consommation globale de produits frais de la mer est estimée à 15,7 %.

Pour en savoir plus

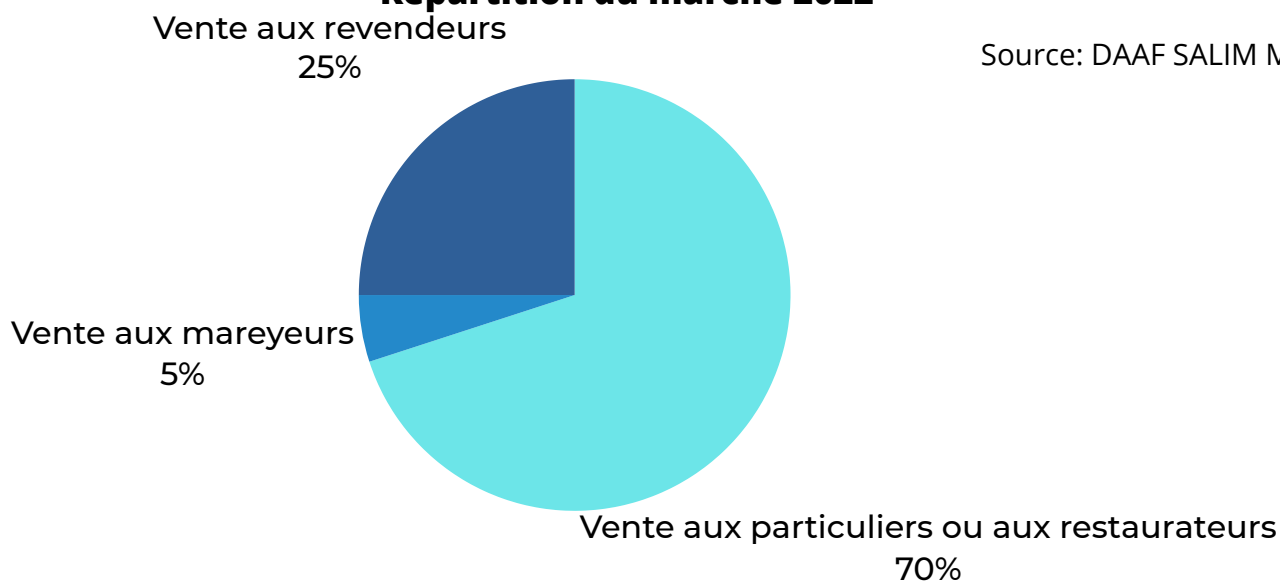


Source: Douanes Martinique

LA STRUCTURE DU MARCHÉ

Sur la période 2021-2022, les parts respectives de commercialisation des produits de la pêche locale se déclinent selon la répartition suivante :

Répartition du marché 2022



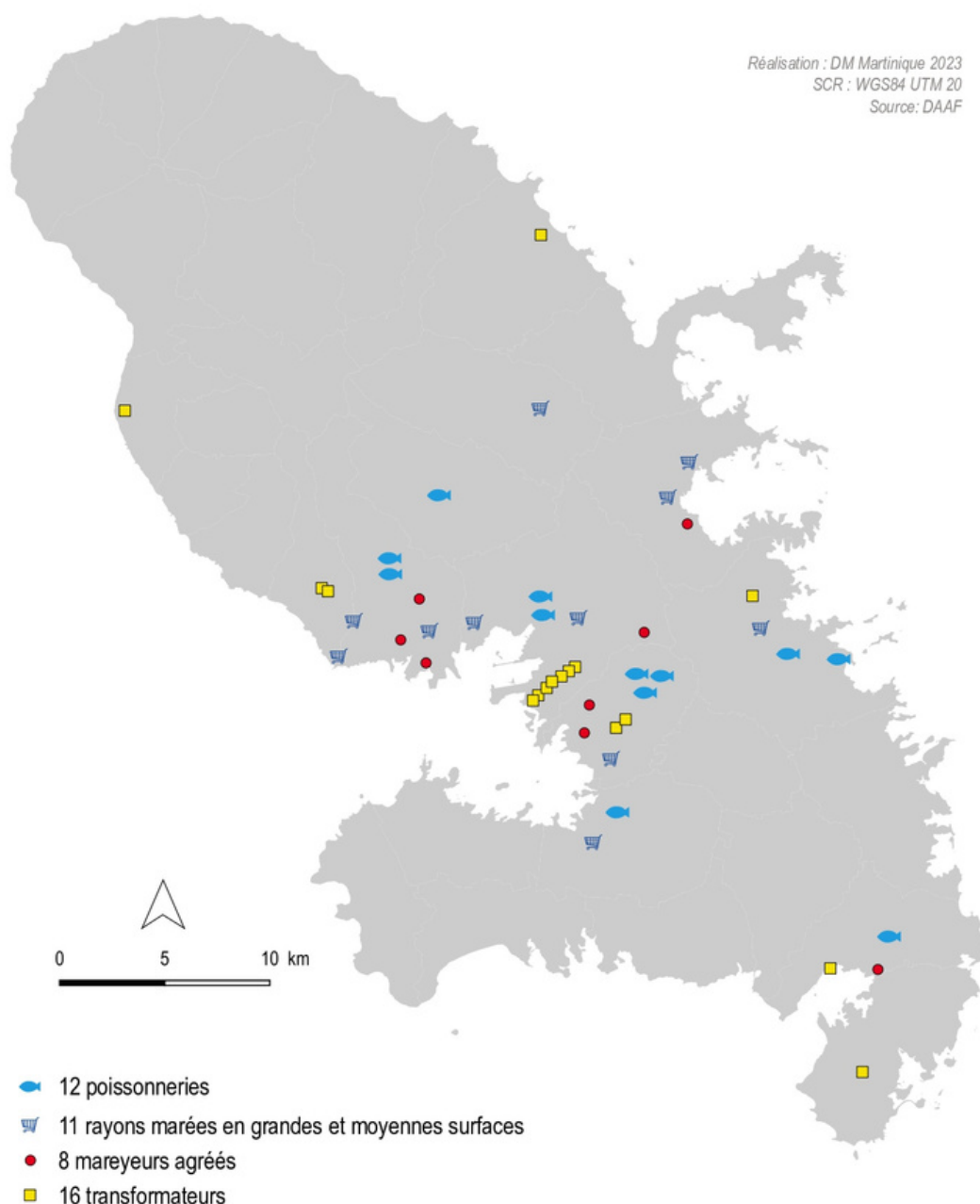
Source: DAAF SALIM Martinique

Les mareyeurs s'approvisionnent principalement en poissons frais d'importation en provenance du Venezuela et de Grenade. Il y a 8 mareyeurs agréés par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) en Martinique.

Les 12 poissonniers de Martinique proposent des produits de la pêche locale.

16 transformateurs sont agréés pour la transformation des produits de la pêche, dont 7 exclusivement avec des produits de la pêche.

Réalisation : DM Martinique 2023
SCR : WGS84 UTM 20
Source : DAAF



Source: DAAF SALIM Martinique

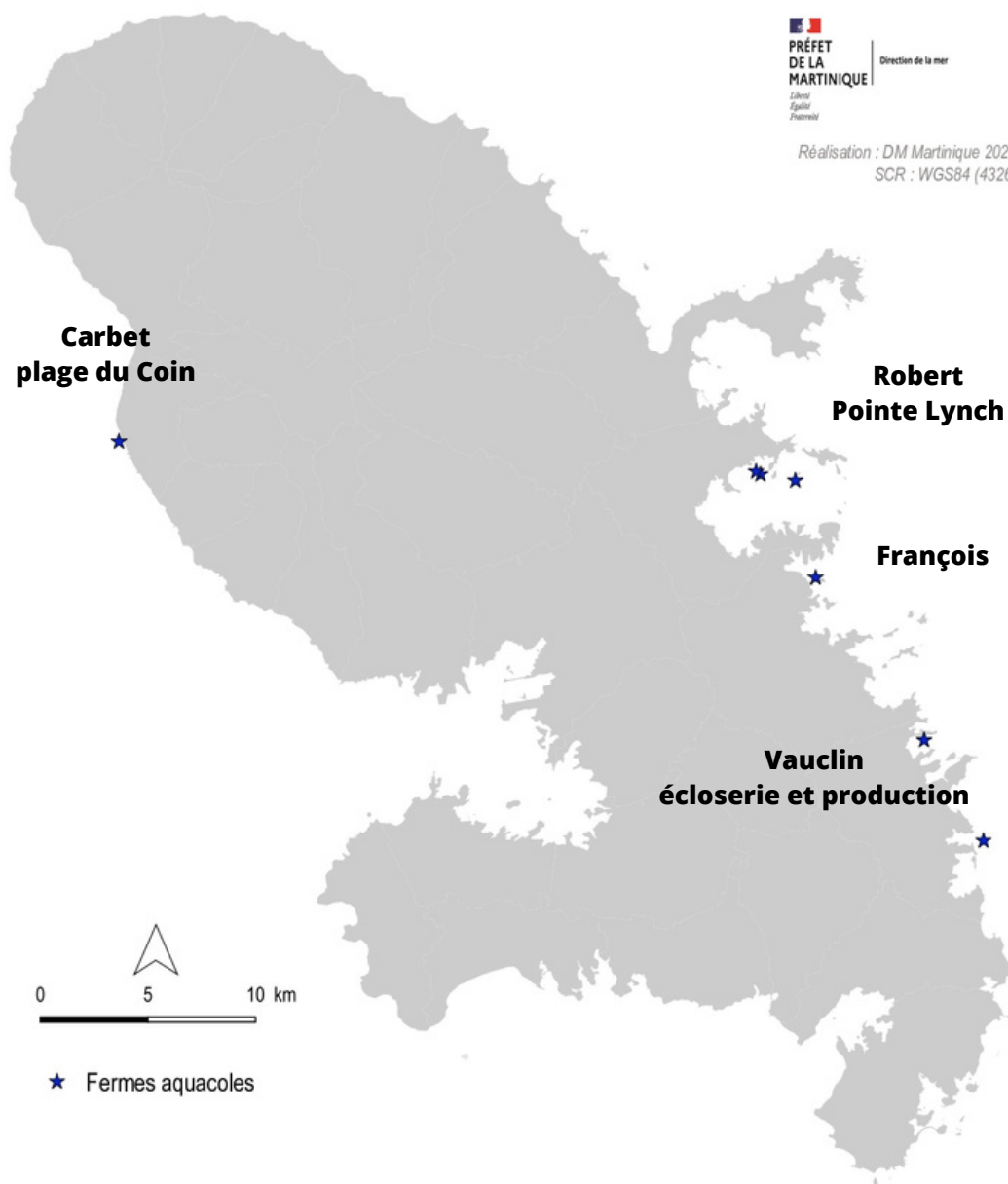
2- L'aquaculture marine

LA FILIÈRE AQUACOLE

La filière aquacole a commencé en 1982 suite aux travaux menés par l'Association pour le développement de l'Aquaculture en Martinique (ADAM) et l'IFREMER sur la mise au point de l'élevage de l'ombrine ocellée ou Loup des caraïbes (*Scianops ocellata*).

Il existe 7 concessions aquacoles dont 3 productives en 2022. La production est stable depuis plusieurs années et s'élève à environ 35 T.

Localisation des fermes aquicoles en Martinique en 2022



L'IFREMER joue un rôle technique essentiel dans la production aquacole car il gère le stock de reproducteurs et l'approvisionnement des écloséries en larves d'un jour. Environ 800 000 larves sont produites chaque année.

Un nouveau Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) est en cours d'élaboration par la CTM. Il devrait prendre en compte les problématiques liées aux Sargasses et à la Chlordécone.

3- Les aides publiques

PÊCHE & AQUACULTURE

Aides européennes

2022 a été une année de transition entre la fin de la programmation du FEAMP et l'élaboration du nouveau programme FEAMPA 2021-2027.

Ce nouveau programme national contient le plan d'actions spécifique à la Martinique.

Aides nationales

La Direction de la Mer intervient dans l'instruction ou l'analyse de plusieurs dispositifs :

- **le plan Chlordécone 4 (2021-2027)**

Une aide au paiement des charges (CSG-CRDS) a été mise en place en 2022. 228 bénéficiaires en ont bénéficié pour un montant total d'aides allouées de 121 000€.

- **le plan de résilience**

Il a permis de mettre en place une aide au carburant pour des professionnels de la pêche : 216 bénéficiaires pour un montant total d'aides alloués de 216 000€.

- **le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)**

Signé en juillet 2019, il contient un axe "*se tourner vers la mer*". Il connaît un niveau de programmation de 97% pour un niveau de paiement de 17% (hors GPMM).

On peut citer par exemple la réalisation d'une cartographie de l'écosystème voile en Martinique par la Ligue de Voile - le soutien s'élève à 40 000 € (56% du budget total).

- **Le plan de relance**

Il a soutenu de nombreux secteurs. Parmi eux, nous pouvons citer le transport maritime au travers du "Projet Vert" porté par le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMM) qui comprend la mise en place :

- de solutions de production d'énergie électrique pour ses activités terrestres
- la modernisation du bassin de radoub et du réseau électrique de l'hydrobase.

Ce projet bénéficie d'un soutien de l'État de 6,5M€.

- **Défiscalisation des navires (de pêche et de plaisance professionnelle)**

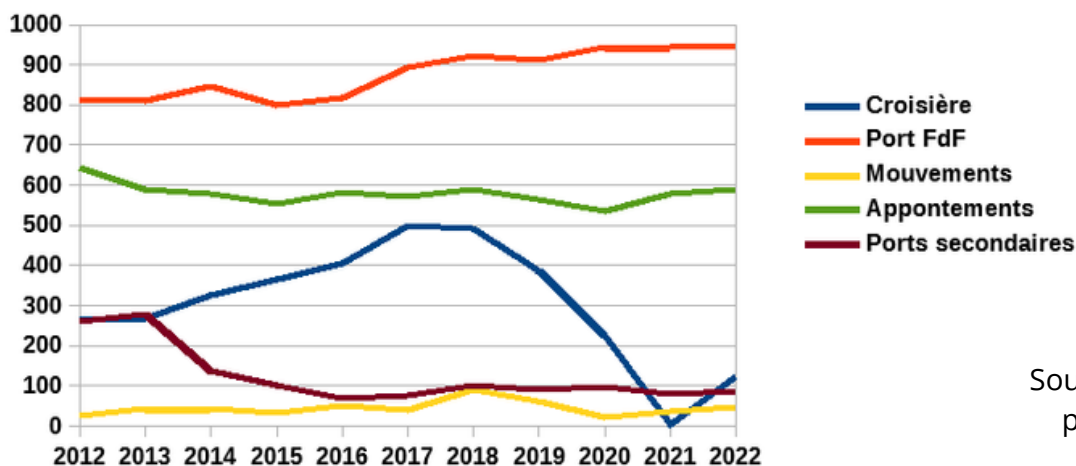
En 2022, 14 dossiers de défiscalisation ont été traités pour acquisition de 31 navires. Cela représente un montant d'aide fiscale sollicitée de 8 180 049 euros.

4- Le transport maritime

LE PILOTAGE MARITIME

La station autonome de pilotage en Martinique est un organisme privé qui assure une mission d'intérêt général. Elle est la seule habilitée à piloter les navires dans les zones de pilotage obligatoire de la Martinique.

ÉVOLUTION NOMBRE D'OPÉRATION DE PILOTAGE
2012 à 2022

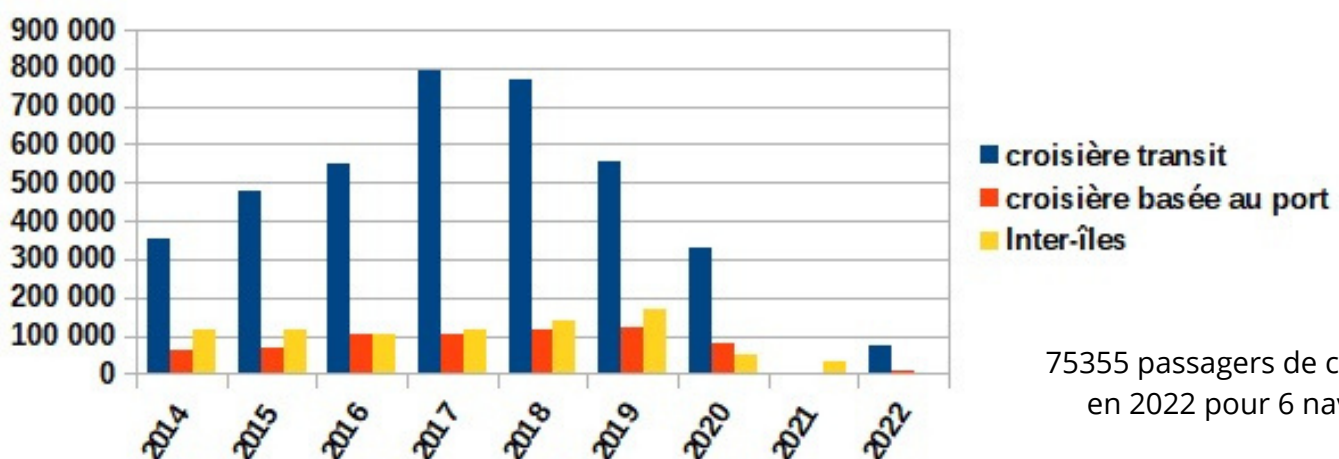


Source : Station autonome de pilotage de la Martinique

LA CROISIÈRE EN MARTINIQUE

En 2021, il n'y a eu aucun bateau de croisière à cause de la crise Covid-19. Le transport inter-îles a été réduit mais maintenu. En 2022, l'activité de croisière a repris de septembre à décembre. (Pour mémoire, la reprise a été intense en 2023 et se confirme en 2024.)

NOMBRE DE PASSAGERS



75355 passagers de croisière en 2022 pour 6 navires

Source: Comité de Tourisme de la Martinique

5- Les chantiers de réparation navale

L'ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION NAVALE

La construction navale en Martinique est de dimension artisanale. Les constructions concernent les petits navires de pêche, de plaisance, de transport touristique et de tradition. En 2022, l'île comptait 10 entreprises de construction de navires (source : CSN). Ce sont de petites entreprises travaillant essentiellement le polyester renforcé au verre textile (PRVT).

Plusieurs entreprises sont actives dans le secteur de la maintenance navale. Il s'agit d'entreprises proposant des services aux petits bateaux de pêche et de plaisance.

Il existe trois centres pour le secteur de la maintenance navale : le bassin de radoub, le centre de carénage de Fort-de-France et le centre de carénage du Marin.

LE BASSIN DE RADOUB

Ce bassin a été mis en exploitation pour la première fois en 1869. La dernière entreprise qui a assuré son exploitation, ENA (Entreprise Nouvelle Antillaise), a fait faillite en 2021. La modernisation et les travaux de réhabilitation sont orchestrés par le Grand Port Maritime de la Martinique et France Relance qui espèrent une reprise rapide. (Nouvelle exploitation prévue en janvier 2024.)

LE CENTRE DE CARÉPAGE, DE RÉPARATION ET DE STOCKAGE DE NAVIRES DE FORT-DE-FRANCE

La zone de carénage est exploitée par Carenantilles et dispose d'une capacité d'accueil de 140 places. L'équipement comprend un portique de 35 tonnes et un fork-lift de 12 tonnes.

LE CENTRE DE CARÉPAGE, DE RÉPARATION ET DE STOCKAGE DE NAVIRES DU MARIN

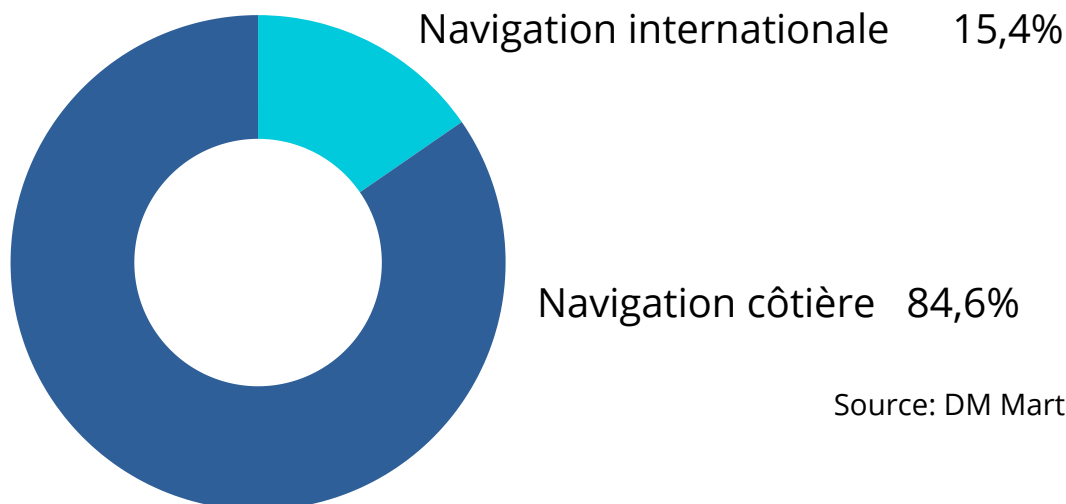
Le site possède une capacité d'accueil de 220 places. Il est exploité par l'entreprise Carenantilles. Il est équipé de 2 portiques élévateurs de 80 et 440 tonnes, d'un bioépurateur des eaux de carénage et de fixations anti-cycloniques.

6- La plaisance professionnelle

LES NAVIRES À UTILISATION COMMERCIALE ET LES MARINS

En 2022, il est recensé 130 navires de commerce dont 89 en navigation côtière.

Répartition des navires selon la navigation



Source: DM Martinique

En 2022, il est recensé 356 marins au commerce dont 270 pour la navigation à utilisation commerciale (NUC).

LES ACTIVITÉS PHARES DE LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE

L'observation des cétacés

Une offre touristique appelée Whalewatching est en cours de développement. Le sanctuaire AGOA est une zone de navigation délimitée pour protéger les mammifères marins. L'agence des aires marines protégées recense les espèces et forme les professionnels. Le sanctuaire AGOA recense 46 opérateurs en 2019. Il y a eu 31 structures formées (et donc autorisées à s'approcher entre 300 et 100 mètres) depuis le recyclage obligatoire de formation aux bonnes pratiques d'approches des cétacés délivrée par le Sanctuaire Agoa en 2022.

Source: Sanctuaire AGOA

Le pescatourisme

En 2022, on dénombre 79 navires autorisés à pratiquer le pescatourisme.

Source: CSN

La location de bateaux de plaisance et équipements nautiques

En 2022, on dénombre 217 structures de locations de bateaux et autres équipements nautiques (source: Schéma Directeur du Nautisme - CTM 2021).



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN MER



1- La baignade

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE



L'eau des sites de baignade est contrôlée au minimum une fois par mois par les services de l'État (Agence Régionale de la Santé - ARS).

Chaque année, l'ARS de Martinique publie un classement des eaux de baignade. Les résultats 2022 confirment le bon niveau de qualité des eaux de baignade en Martinique :

- 98% des eaux de baignades de Martinique sont conformes aux exigences européennes de qualité ;
- le bilan des analyses microbiologiques menées au cours de la saison 2021-2022 sur 62 sites de baignades (3 en eau douce et 59 en eau de mer) bénéficiant d'une surveillance régulière confirme la nette amélioration de la qualité des eaux de baignade sur le territoire depuis 2013 ;
- 1 877 prélèvements ont été réalisés pour la saison 2021-2022.



En savoir plus

LES SENTIERS SOUS MARINS

Il existe trois sentiers sous-marin en Martinique localisés aux îlets du François et aux Anses d'Arlets (site de Lakay (bourg) et Cap Salomon). Le sentier sous-marin balise un itinéraire permettant de découvrir les fonds marins en se déplaçant à la surface de l'eau avec un équipement léger (palmes, masque et tuba). Les sentiers sont équipés de bouées informatives qui guident le visiteur dans sa découverte des fonds marins. Sur chacune de ces bouées figurent des informations sur les milieux et les organismes vivants rencontrés sous l'eau. Des visites virtuelles sont disponibles pour les sites de Lakay et des îlets du François.

Lakay



En savoir plus

Cap Salomon



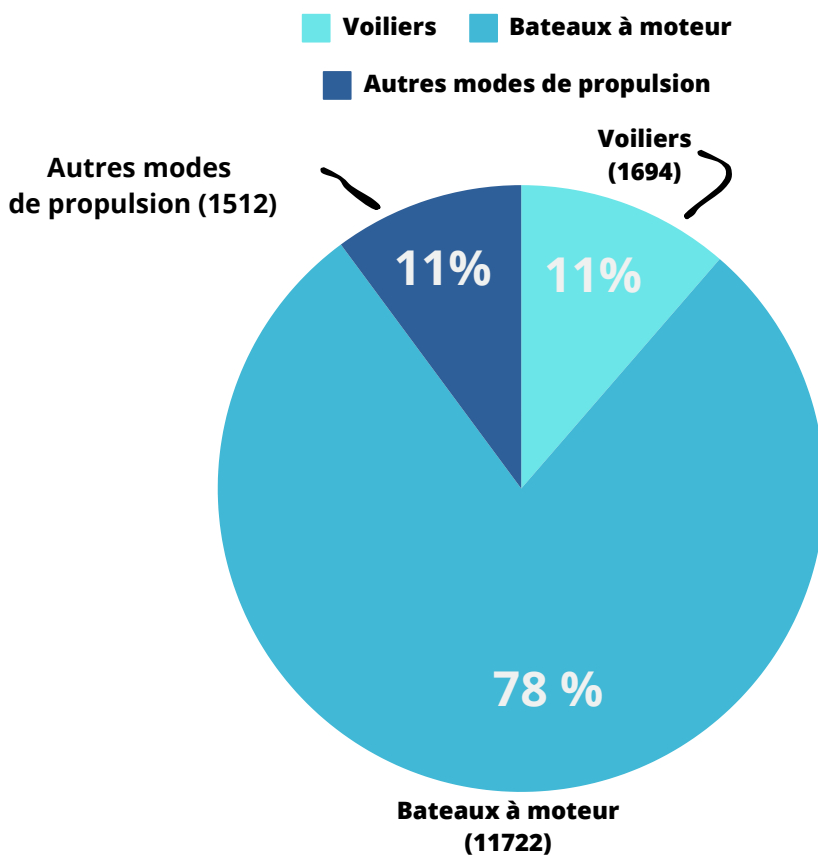
Îlets du François



2- La plaisance

LA FLOTTE DE PLAISANCE

La flotte de plaisance martiniquaise se compose, en août 2022, de 14 928 navires immatriculés, dont :

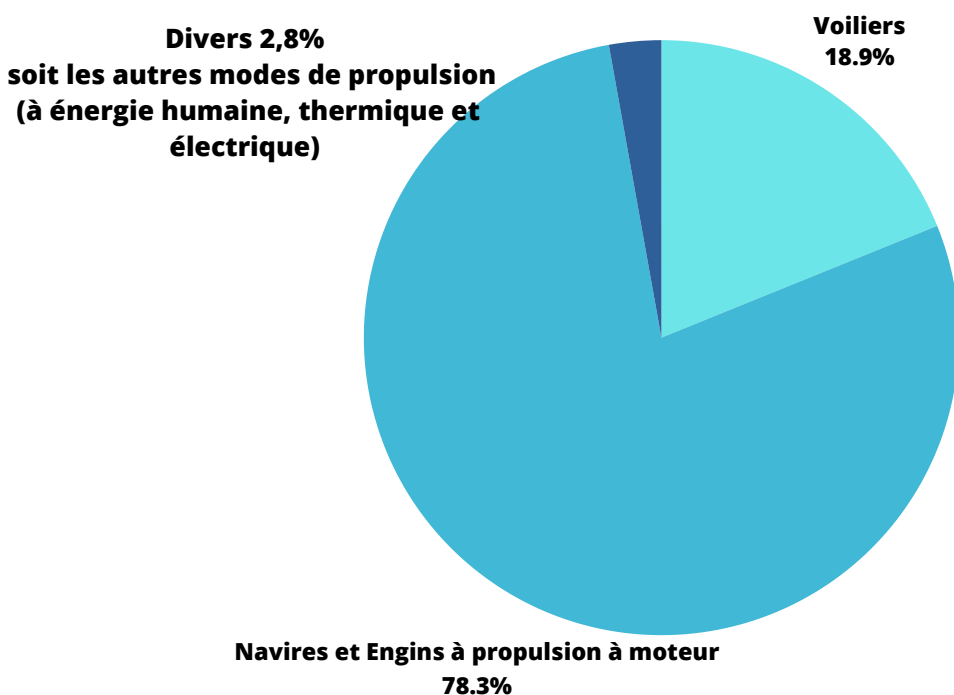


Source: Secrétariat d'Etat à la Mer

Répartition de la flotte de plaisance en 2022

On compte 148 nouvelles immatriculations en 2022 :

Nouvelles immatriculations réalisées en 2022



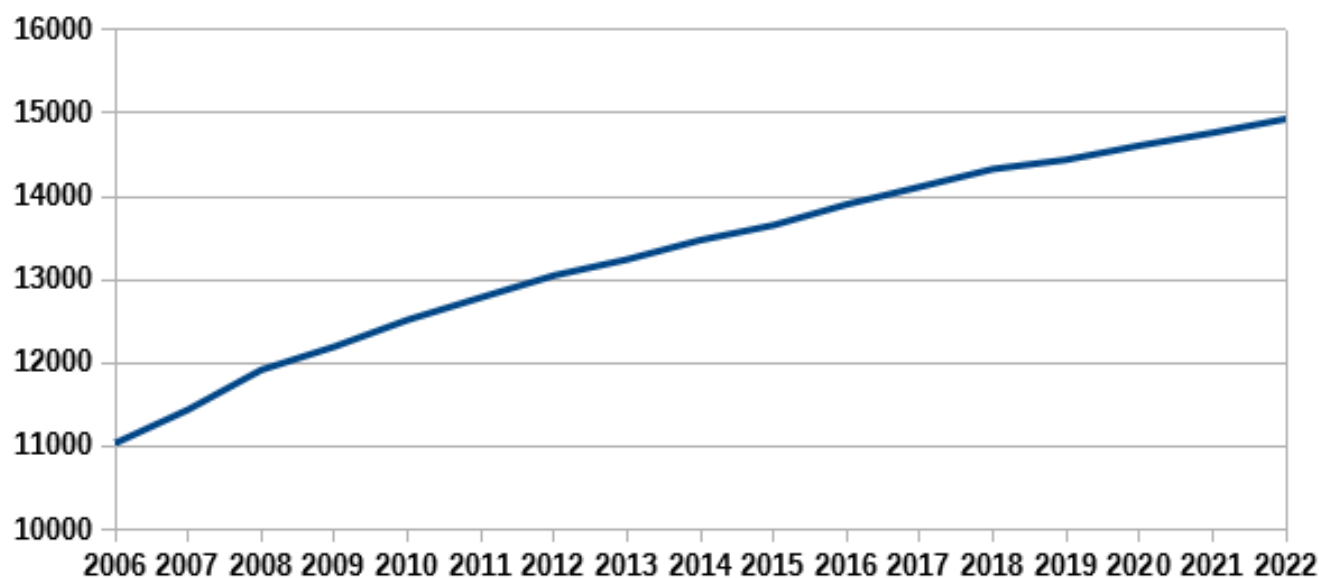
Source: DM Martinique

En savoir plus



Une augmentation constante est constatée depuis 2005.

ÉVOLUTION FLOTTE DE PLAISANCE ANNÉES 2006 - 2022



Source: DM Martinique

LES TITRES DE CONDUITE DES NAVIRES À MOTEUR

En 2022, la Direction de la mer a organisé 51 sessions d'examen au permis de conduire les navires de plaisance à moteur, pour un total de 585 candidats. Le taux de réussite de 90%. En Martinique, 16 bateaux-écoles sont agréés.

**En savoir plus sur la réforme
du permis au 1er juin 2022**



LES ENTRÉES ET SORTIES DES PLAISANCIERS

La plaisance contribue à l'attractivité touristique de la Martinique. On estime qu'elle capte environ 10 % du marché caribéen. L'île accueille une moyenne de 40 000 plaisanciers annuels, répartis sur 15 000 bateaux environ.

FOCUS

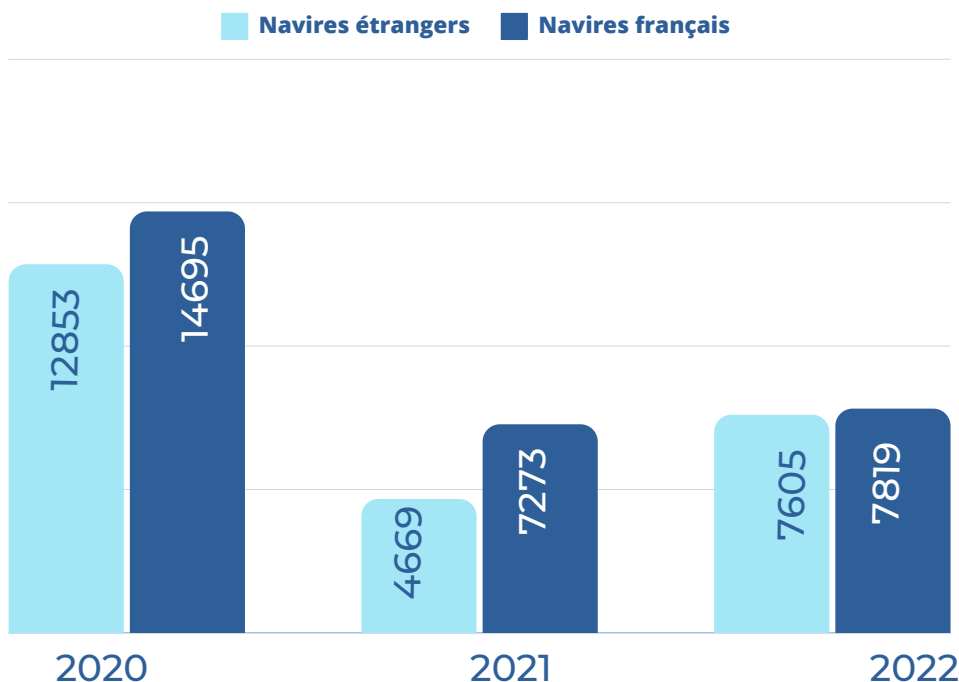
Droit de clearance



Tout navire ou embarcation de plaisance à usage personnel ou professionnel qui entre ou sort des eaux territoriales d'une île (ou d'un archipel) doit faire les formalités d'entrée et de sortie (clearance) auprès des douanes. Cette tâche incombe au capitaine ou au skipper du bateau. La délivrance du document de clearance est gratuite. Elle n'est soumise à la perception d'aucun droit ou taxe au profit de l'administration des douanes françaises et droits indirects.

La clearance contient des informations sur le navire, le propriétaire, une liste des personnes présentes sur le navire, les dates et lieux de stationnement sur le territoire français, ou encore le précédent et le prochain pays d'escale du navire. Cette procédure n'était pas obligatoire avant l'arrêté préfectoral: n° R02-2023-07-04-00001 du 4 juillet 2023.

Nombre de Clearance par pays d'origine en Martinique



Source: Douanes Martinique

En 2022, il y a eu un total de 91 627 entrées/sorties clearances en Martinique et en Guadeloupe.

LES PORTS DE PLAISANCE ET ZONES DE MOUILLAGES

La capacité d'accueil de la Martinique s'établit à environ 3 000 places en 2022. Les principaux ports de plaisance sont le port du Marin, le port de l'Etang Z'abricots, Port Cohé, la marina de la Pointe du Bout (Trois-Ilets), la marina du Robert, du François et de Rivière Pilote (voir carte).

Zoom sur le port de plaisance du Marin

Créé en 1986, c'est aujourd'hui le port le plus grand de la Caraïbe Sud (970 postes à quai et 98 postes sur bouées pour des navires de 6 à 60 mètres et 4,8 mètres de tirant d'eau).

L'exploitation du port de plaisance a été concédée par la commune du Marin à la Société Antillaise Exploitation Ports Plaisance (SAEPP).

Il est le seul port de Martinique labellisé Pavillon bleu (depuis 2006).



Ports de Plaisance, Marinas Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL)



Robert/ Trinité
Etude portée par CAP NORD pour
la mise en place d'une ZMEL

ZMEL
Saint-Pierre
Projet d'installation d'une ZMEL de
130 bouées

◆ Marina du Robert
50 places à quai
150 places à terre

◆ Marina du François
40 places à quai
140 places à terre

Port de Plaisance Z'Abricots
340 places à quai
150 places à terre

◆ Marina Port Cohé
Projet d'aménagement
170 places à quai

Baie de Fort de France
Etude CACEM pour la mise en
place de ZMELS

◆ Marina de la Pointe du Bout
117 places à quai

ZMEL
Les Anses-d'Arlet
161 places sur bouées

Port de Plaisance du Marin
970 places à quai
140 places sur bouée

ZMEL
Le Marin - Projet d'une
ZMEL de 308 bouées

- ◆ Marinas
- Ports de Plaisance
- ZMEL

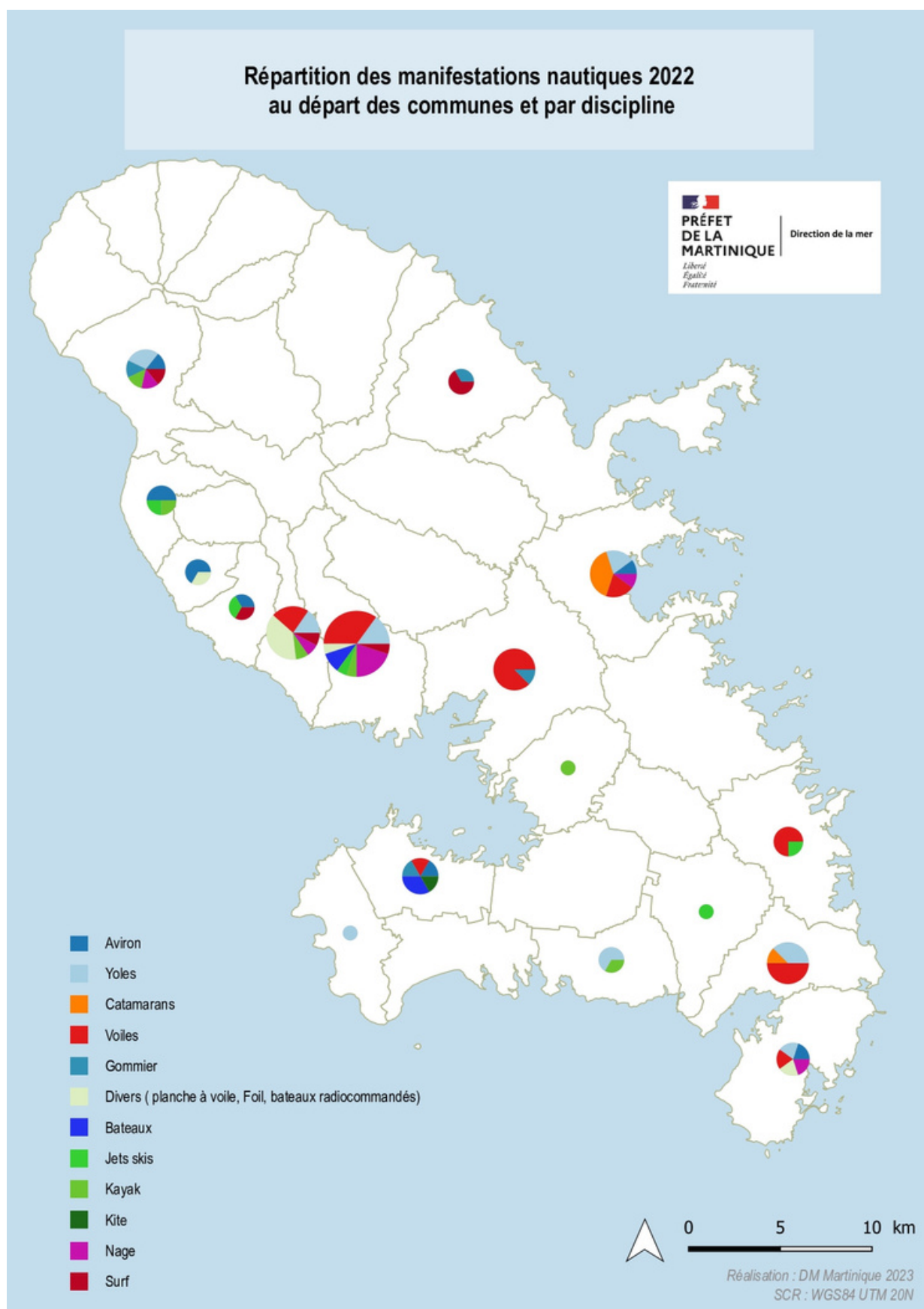


0 5 10 km

Réalisation : DM Martinique 2023
SCR : WGS84 UTM 20 N

3 - Les manifestations nautiques

La Direction de la mer instruit les déclarations de manifestations nautiques. En effet, tout évènement susceptible d'impacter la sécurité maritime ou l'environnement marin doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction de la mer.



Source: DM Martinique

LES MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN MARTINIQUE

Au total, 99 manifestations nautiques ont été déclarées en 2021 en Martinique. Sur ce total, il y a eu 29 annulations. Il y a eu 2 manifestations nautiques de grande ampleur en 2021 : l'arrivée de la Transat Jacques VABRE et le 36^{ème} Tour des Yoles rondes de la Martinique.

En 2022, 133 manifestations nautiques ont été déclarées, dont 4 de grande ampleur :

- La TRANSQUADRA Madère / Le Marin
- Le 37^{ème} Tour des Yoles rondes 2022 en 8 étapes
- CAP Martinique Trinité-sur-Mer (56) /Fort-de-France
- L'ARIANE'S CUP avec des catamarans de croisière

La plupart des manifestations nautiques sont des championnats se déroulant le week-end. Les principaux événements nautiques regroupent des navires de type yoles, gommiers ou concernent la navigation à la voile légère (engins de plage à voile ou aérotractés).



FOCUS sur la Transat Jacques VABRE



L'année 2021 a été marquée par l'arrivée à Fort-de-France de la dernière édition de la course transatlantique à la voile « Transat Jacques Vabre ». Cette course historique (1^{ère} édition en 1993) organisée tous les deux ans fait route pour la première fois vers les Antilles, après avoir transité de nombreuses années vers l'Amérique du Sud (Colombie, Brésil) et l'Amérique centrale (Costa-Rica). La Transat Jacques Vabre est de retour en Martinique en 2023.

Inauguré en 2019, la deuxième édition de ce salon nautique international s'est déroulée en 2022 sur le Port de plaisance de l'Etang Z'Abriocot.

Plus de 3 000 m² d'exposition à terre, mis à disposition des constructeurs, chantiers, concessionnaires, accastilleurs, distributeurs, motoristes, loueurs de bateaux, kitesurf, plongée, kayakistes, motonautisme, excursionnistes, voile légère et traditionnelle, pescatourisme, pour présenter leurs produits, leurs nouveautés et leur savoir-faire.



4 - La pêche récréative

La pêche de loisir en Martinique est réglementée par l'arrêté préfectoral n°R02-2019-04-08-004 du 8 avril 2019. La Direction de la mer a élaboré un mémento pour les pêcheurs de loisir. Ce guide a été largement diffusé avec plus de 4 500 exemplaires mis à disposition du grand public dans les magasins de distribution spécialisés, les accueils des communes littorales, offices de tourisme, et également auprès des partenaires tels que les Douanes, les clubs de plongées... Il est également diffusé via le site internet de la Direction de la mer et les réseaux sociaux de la préfecture.

La pêche récréative est une activité très pratiquée en Martinique. Elle comprend la pêche à la ligne (pratiquée principalement à la canne depuis le rivage), la pêche pratiquée par les plaisanciers à bord d'un bateau, ainsi que la chasse sous-marine.

De manière générale, en pêche de plaisance ou en chasse sous-marine, les principales espèces capturées sont les carangues, barracudas, lutjanidés, crustacés et mollusques, capitaines, perroquets, thazards et poissons-lions.



L'étude sur la pêche récréative, portée par l'Ifremer, s'est achevée en octobre 2022. Dans la continuité des recherches précédentes, les résultats de cette étude ont démontré l'importance de la place occupée par la pêche récréative dans l'économie de la Martinique. Une donnée à prendre en considération dans les futurs diagnostics sur les stocks pour l'instauration d'une gestion écosystémique et durable des pêches.

Il ressort de cette étude les éléments estimés suivants :

- 25 000 pêcheurs de loisirs estimés en Martinique
- La pêche de loisir contribuerait à environ 20% des débarquements
- 434 tonnes par an estimées pour les quantités pêchées et conservées
- Les rejets de la pêche de loisirs sont estimés à 20% de la biomasse.
- Les engins de pêche les plus utilisés par les 67 pêcheurs de loisirs faisant l'objet de l'enquête sont la canne à pêche, le fusil, et la ligne de traîne.

Le rapport final complet du projet RECREAFISH est disponible en ligne.



5 - Les sports et loisirs nautiques et subaquatiques

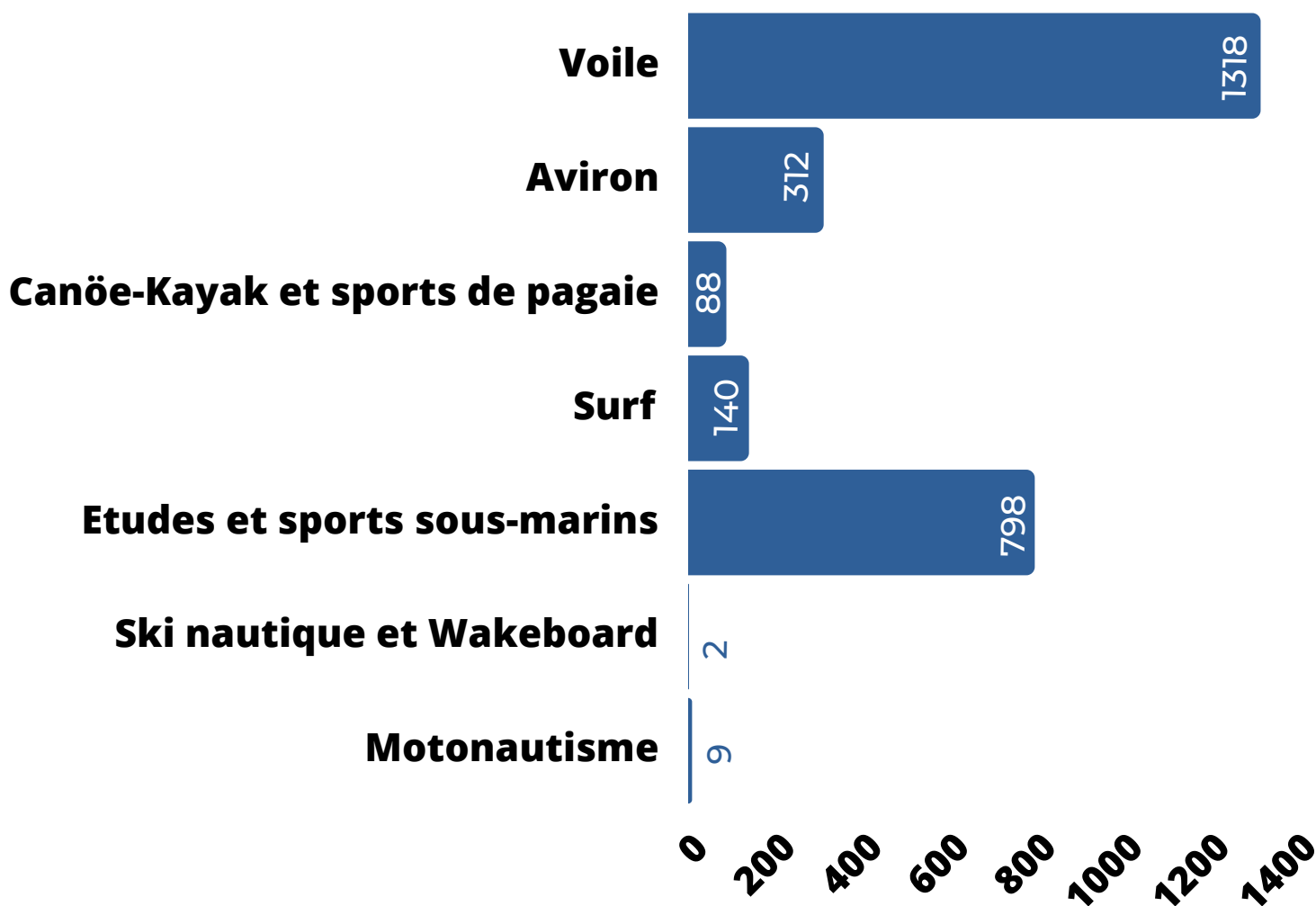
LES ACTIVITÉS, LES ÉTABLISSEMENTS ET LES LICENCIÉS

Selon la DRAJES, en 2019 près de 200 établissements (associations, sociétés ou travailleurs indépendants), employant 300 éducateurs diplômés, proposent des activités nautiques et subaquatiques en Martinique. Environ deux tiers des établissements sont situés dans l'Espace Sud.

LES SPORTS ET ACTIVITÉS NAUTIQUES

Les sports nautiques comprennent la voile, le kayak, le surf, le stand-up paddle, l'aviron, le ski nautique, le kite-surf ou encore le motonautisme.

Les licences annuelles par activité pour la saison 2022 :



Source: DRAJES Martinique 2022

LES SPORTS ET ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

Les sports et activités subaquatiques comprennent la plongée sous-marine, et l'utilisation des palmes-masque-tuba (PMT). Les eaux martiniquaises abritent une flore et une faune marines très diversifiées qui font le bonheur des plongeurs sous-marins. Certains spots ont acquis une renommée internationale (rocher du Diamant, épaves de la baie de Saint-Pierre, la Perle au Prêcheur, etc) et nombreux sont les passionnés de tous horizons à vouloir les visiter. La côte Caraïbe est le lieu privilégié de la plongée sous-marine puisque 95 % des établissements y proposent leurs activités.

La Martinique possède 26 structures commerciales agréées et 14 clubs associatifs de plongée. Il y a 798 licenciés en Martinique pour l'activité plongée, études et sports sous-marins en 2022.

On dénombre 140 000 plongées par an. Environ 85 % des plongées sont réalisées par les touristes. (Source DRAJES 2019)

LA VOILE

La Ligue de Voile de Martinique est un organisme déconcentré de la Fédération française de Voile (FFVoile).

C'est une association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle jouit d'une autorité administrative et financière et représente la FFVoile au niveau régional.

En 2022, on totalise 1 318 licenciés organisés dans 14 clubs selon la DRAJES Martinique.



En savoir plus





PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ZONAGES ET LA PLANIFICATION EN MER



1 - La Planification Maritime

La planification maritime demeure un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Les principaux outils sont :

La gestion du domaine public maritime (DPM)

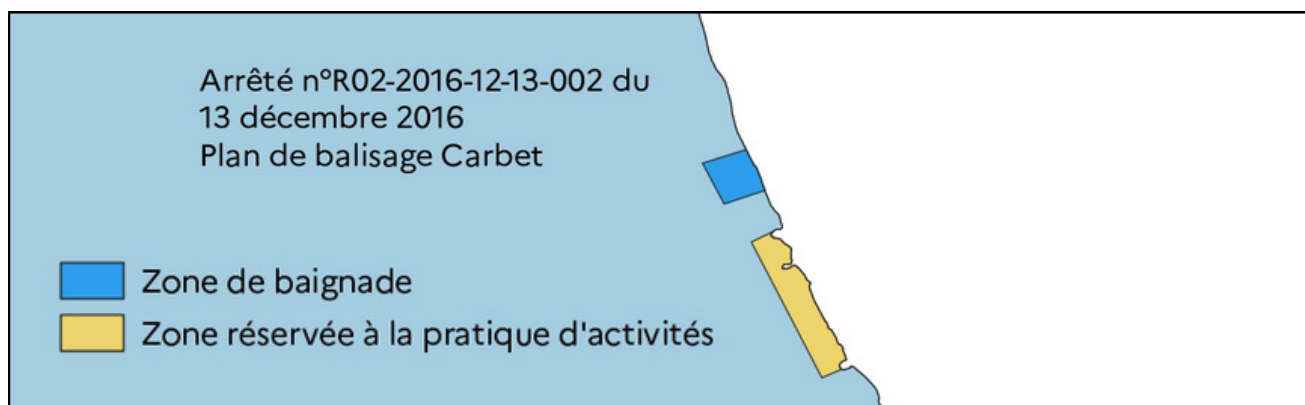
Pour réguler les occupations des fonds marins, une autorisation d'occupation temporaire (AOT) peut être délivrée à la suite d'une analyse territoriale de l'emplacement souhaité pour les équipements de diverses natures : pontons, lifts, corps-morts, câbles sous-marins...

Les plans de balisage ou la réglementation des usages du littoral

Le maire a la possibilité de proposer un plan de balisage pour encadrer les différents usages sur le littoral de sa commune (zones de baignade, chenaux d'accès pour les voiliers et navires de plaisance à moteur, ...)

Ce plan de balisage est validé par le préfet délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer après l'avis de la commission nautique locale (CNL).

Exemple : plan de balisage du CARBET



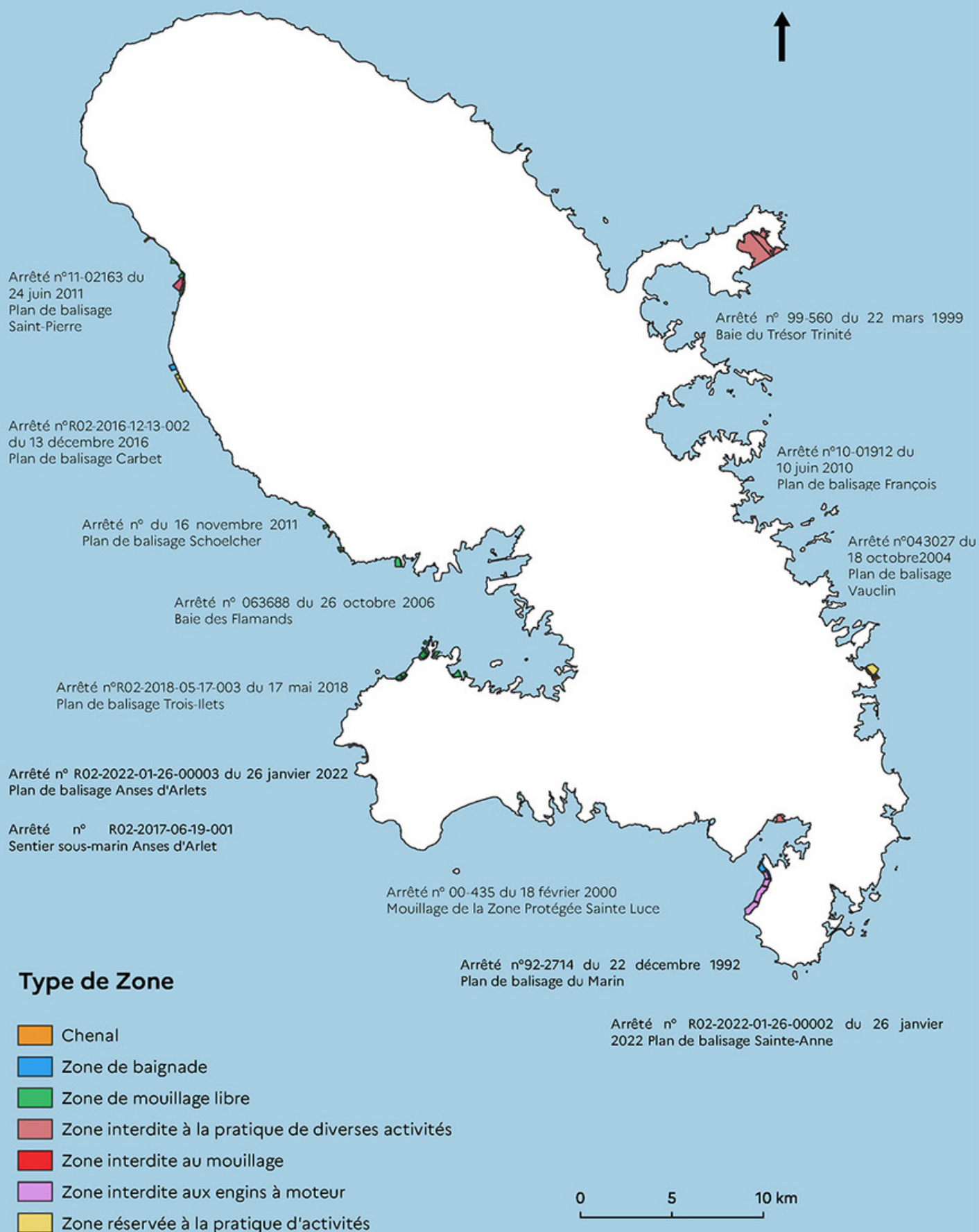
Les plans de balisage actuellement en vigueur sont disponibles sur le site de la Direction de la mer.

En savoir plus



Réglementation des Usages en Mer en Martinique



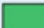
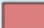
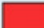

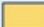
Données de la Direction de la Mer de Martinique, mise à jour en Décembre 2022



Arrêté n°11-02163 du 24 juin 2011
Plan de balisage Saint-Pierre

Arrêté n°R02-2016-12-13-002 du
13 décembre 2016
Plan de balisage Carbet

Type de Zone - Secteur Nord Caraïbe

-  Chenal
-  Zone de baignade
-  Zone de mouillage libre
-  Zone interdite à la pratique de diverses activités
-  Zone interdite au mouillage
-  Zone interdite aux engins à moteur
-  Zone réservée à la pratique d'activités

0 1 2 km

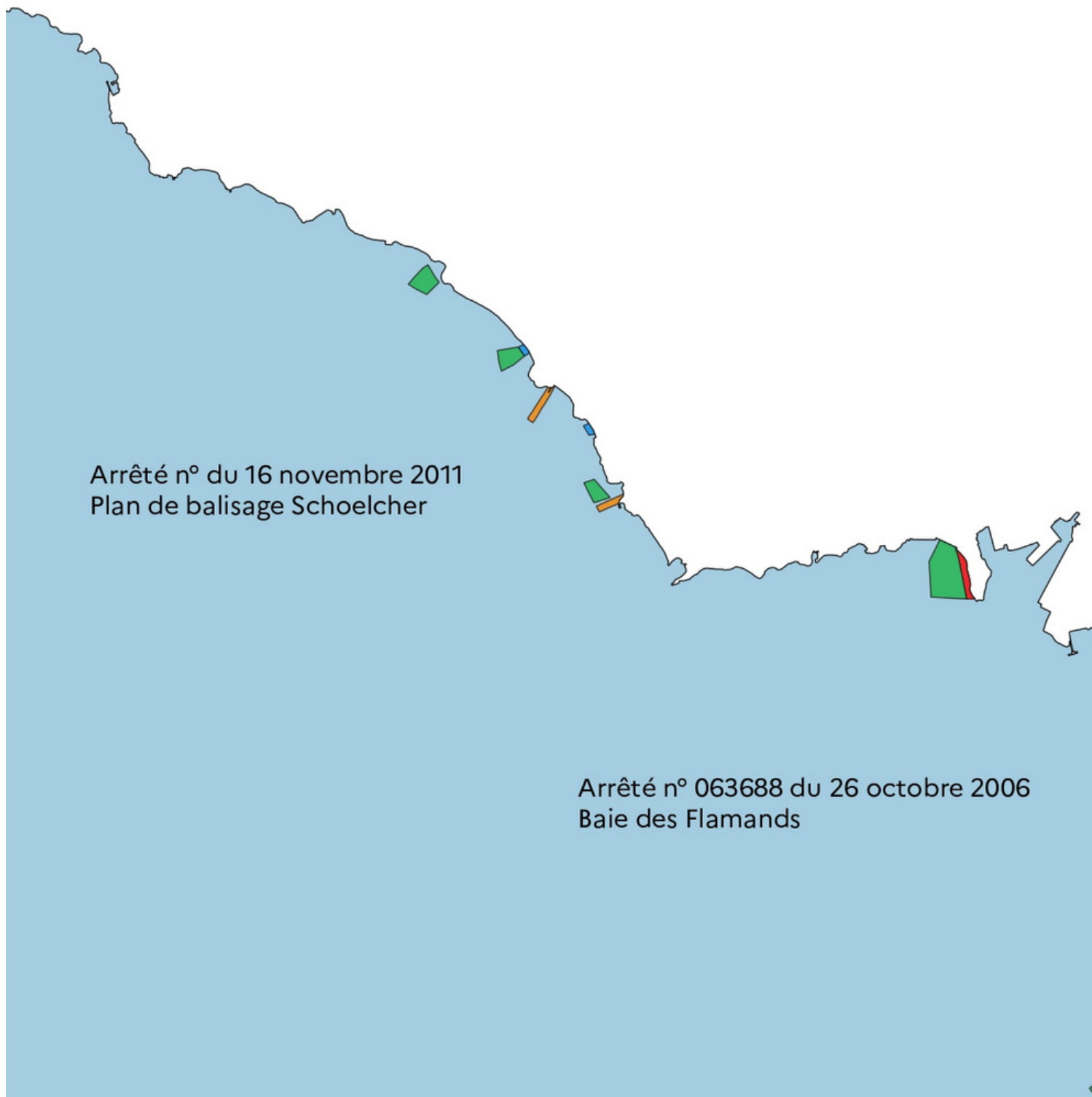


Type de Zone - Secteur Centre

- Chenal
- Zone de baignade
- Zone de mouillage libre
- Zone interdite à la pratique de diverses activités
- Zone interdite au mouillage
- Zone interdite aux engins à moteur
- Zone réservée à la pratique d'activités



0 0,5 1 km



Arrêté n° du 16 novembre 2011
Plan de balisage Schoelcher








Arrêté n° 063688 du 26 octobre 2006
Baie des Flamands

Arrêté n°R02-2018-05-17-003 du 17 mai 2018
Plan de balisage Trois-Ilets

Arrêté n° R02-2022-01-26-00003
du 26 janvier 2022
Plan de balisage Anses d'Arlets

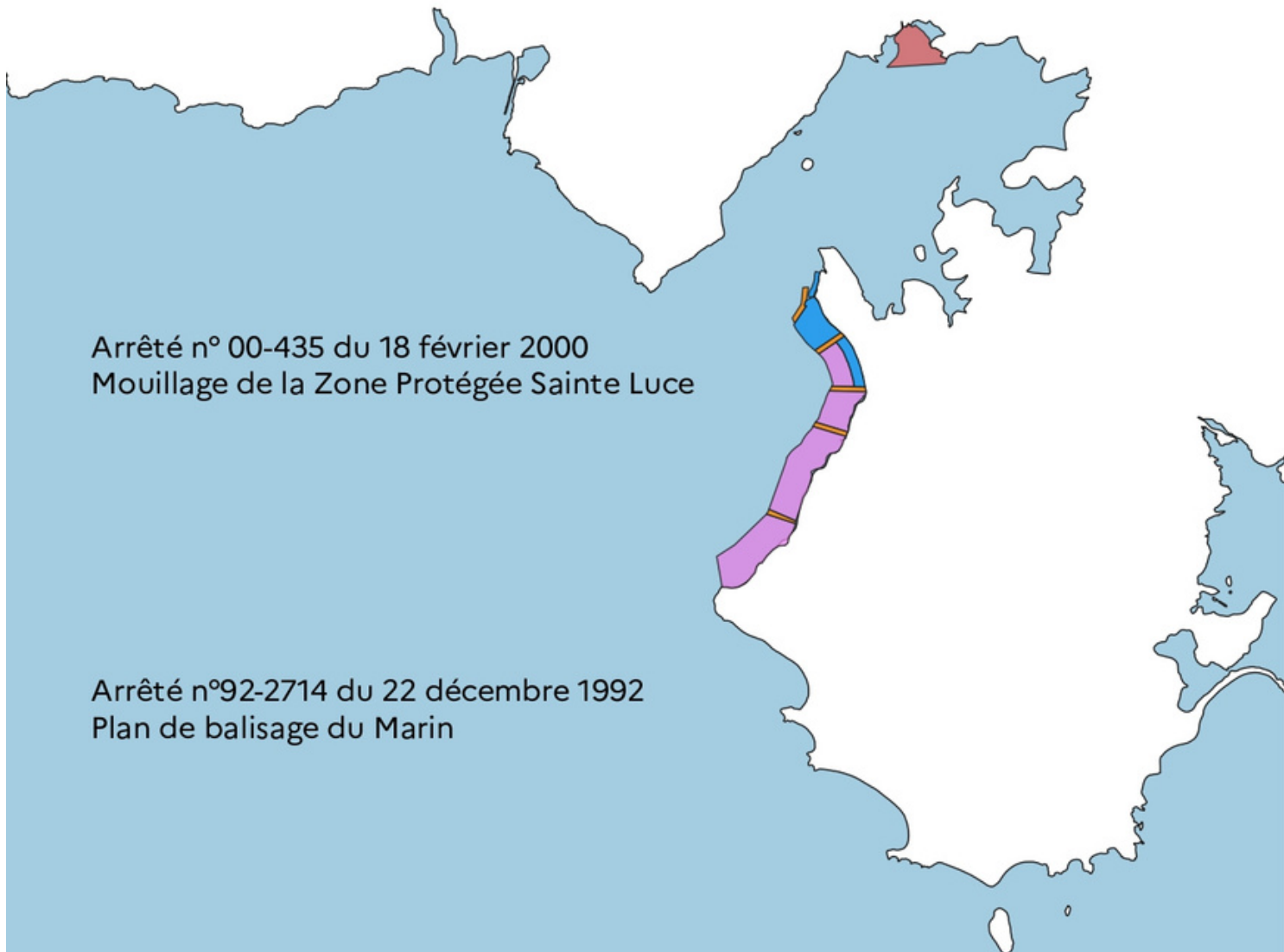
Arrêté n° R02-2017-06-19-001
Sentier sous-marin Anses d'Arlet

Type de Zone - Secteur Sud Ouest

-  Chenal
-  Zone de baignade
-  Zone de mouillage libre
-  Zone interdite à la pratique de diverses activités
-  Zone interdite au mouillage
-  Zone interdite aux engins à moteur
-  Zone réservée à la pratique d'activités

0 1 2 km








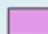



Arrêté n° 00-435 du 18 février 2000
Mouillage de la Zone Protégée Sainte Luce

Arrêté n°92-2714 du 22 décembre 1992
Plan de balisage du Marin

Arrêté n° R02-2022-01-26-00002 du 26 janvier 2022
Plan de balisage Sainte-Anne

Type de Zone - Secteur Sud-Est







-  Chenal
-  Zone de baignade
-  Zone de mouillage libre
-  Zone interdite à la pratique de diverses activités
-  Zone interdite au mouillage
-  Zone interdite aux engins à moteur
-  Zone réservée à la pratique d'activités



Arrêté n°10-01912 du 10 juin 2010
Plan de balisage François

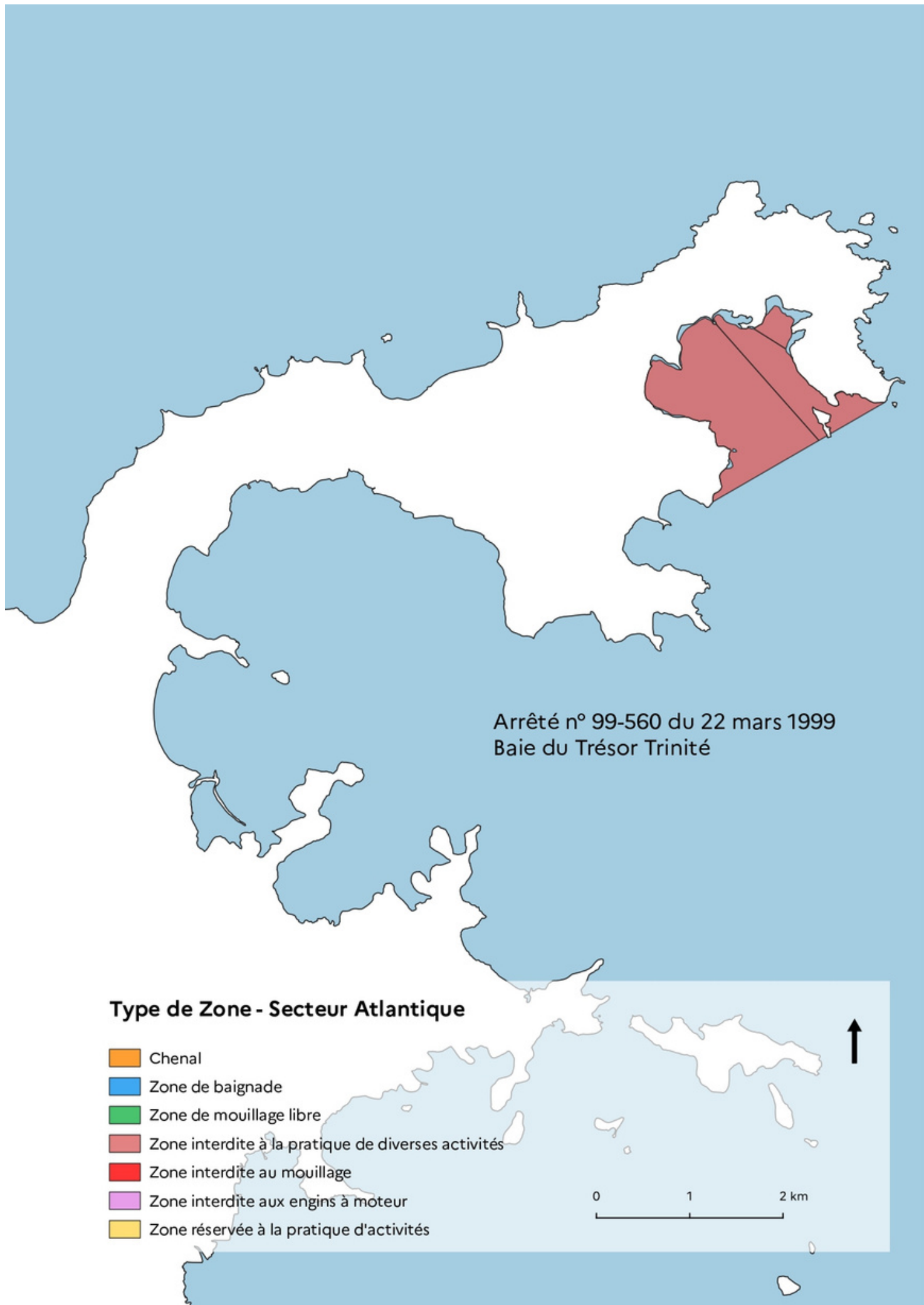
Arrêté n°043027 du
18 octobre 2004
Plan de balisage Vauclin

Type de Zone - Secteur Atlantique Sud

-  Chenal
-  Zone de baignade
-  Zone de mouillage libre
-  Zone interdite à la pratique de diverses activités
-  Zone interdite aux engins à moteur
-  Zone réservée à la pratique d'activités

0 1 2 km



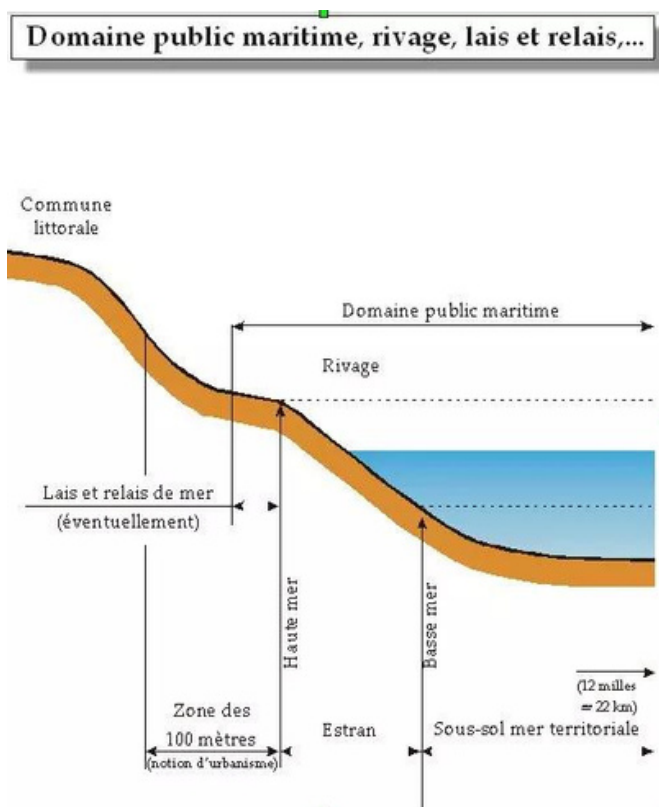


2 - Le Domaine Public Maritime

Le domaine public maritime comprend :

- **Le domaine public maritime naturel**

Il s'agit du sol et sous-sol de la mer situé entre le haut de la zone des 50 pas géométriques bordant le littoral et la limite des 12 milles marins en mer.

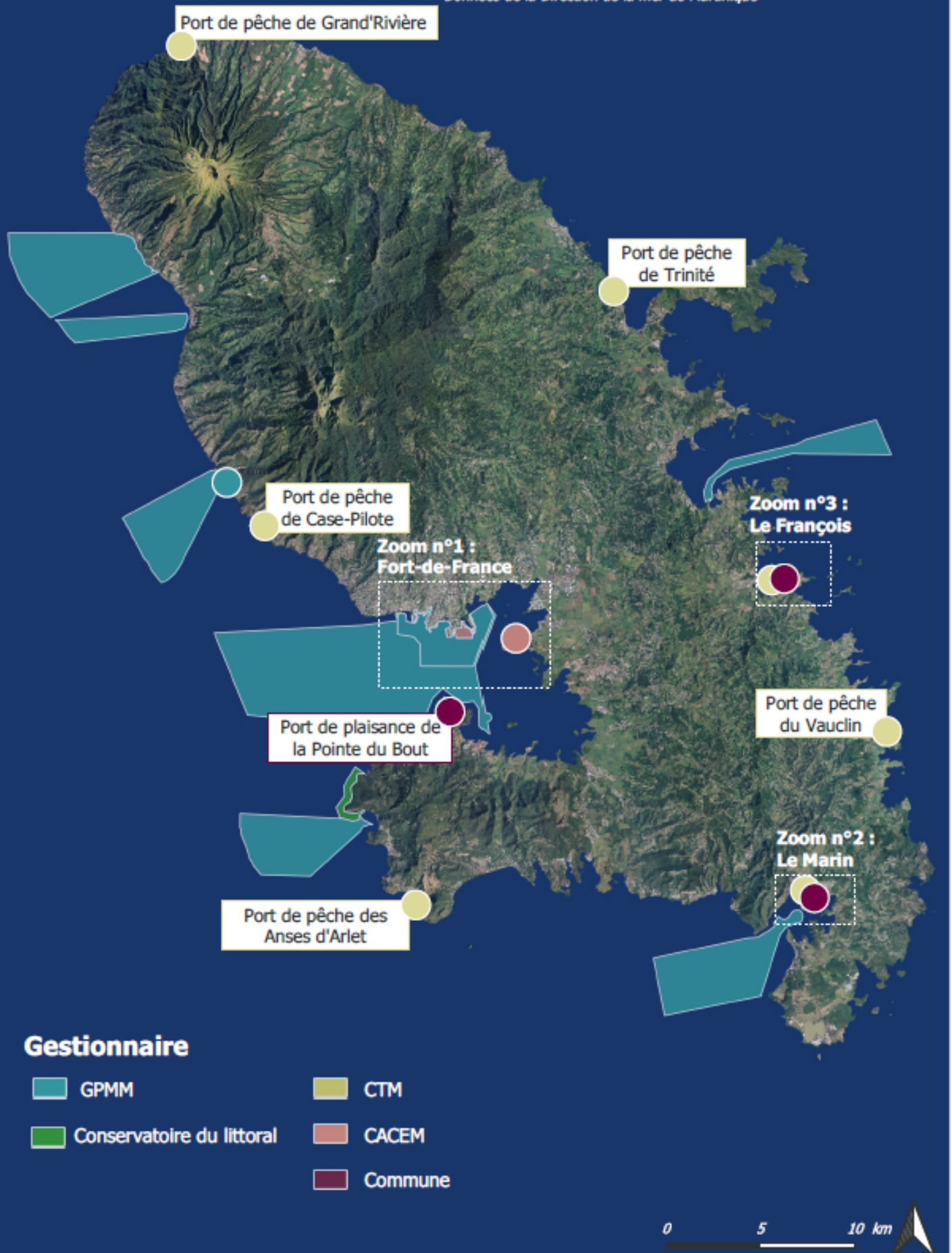


- **Le domaine public maritime artificiel**

Il s'agit des ports et des dépendances à l'intérieur des périmètres portuaires ainsi que des ouvrages liés à la sécurité et la facilité de la navigation maritimes (phares, équipements de sécurité maritime, etc).

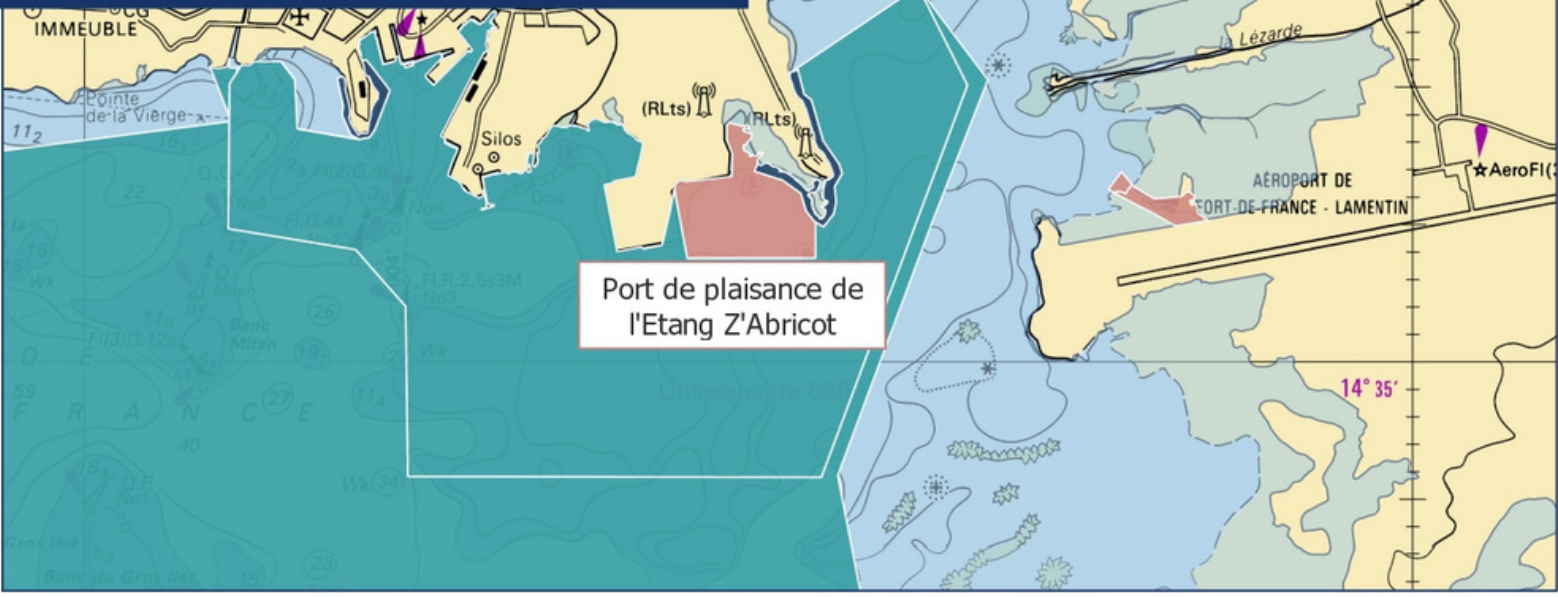
Les gestionnaires du Domaine Public Maritime mouillé de Martinique (autre que l'Etat)

Données de la Direction de la mer de Martinique

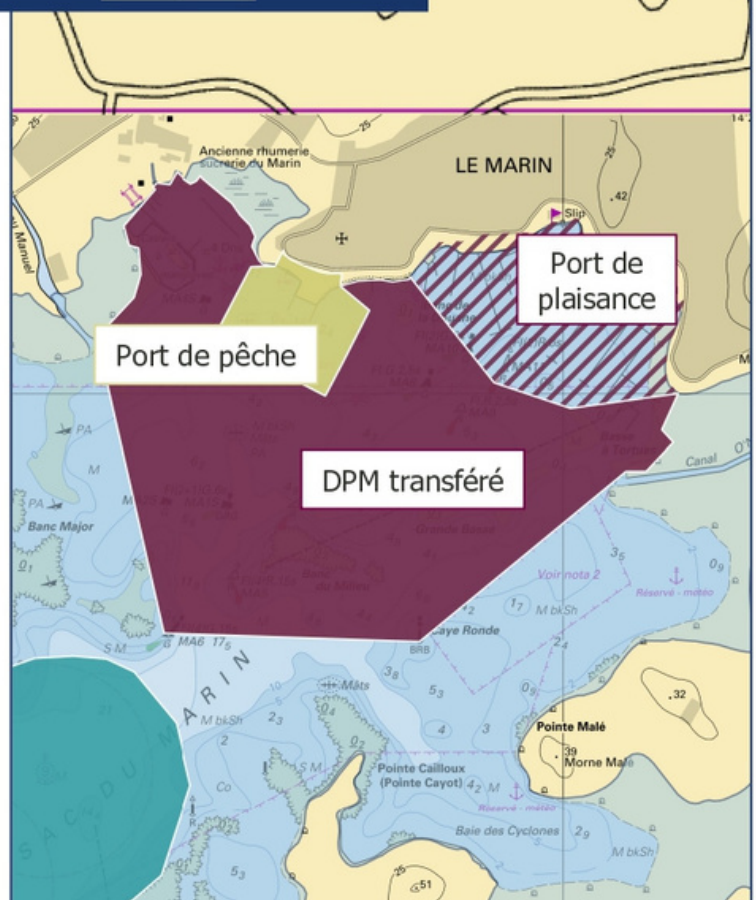


Gestionnaire

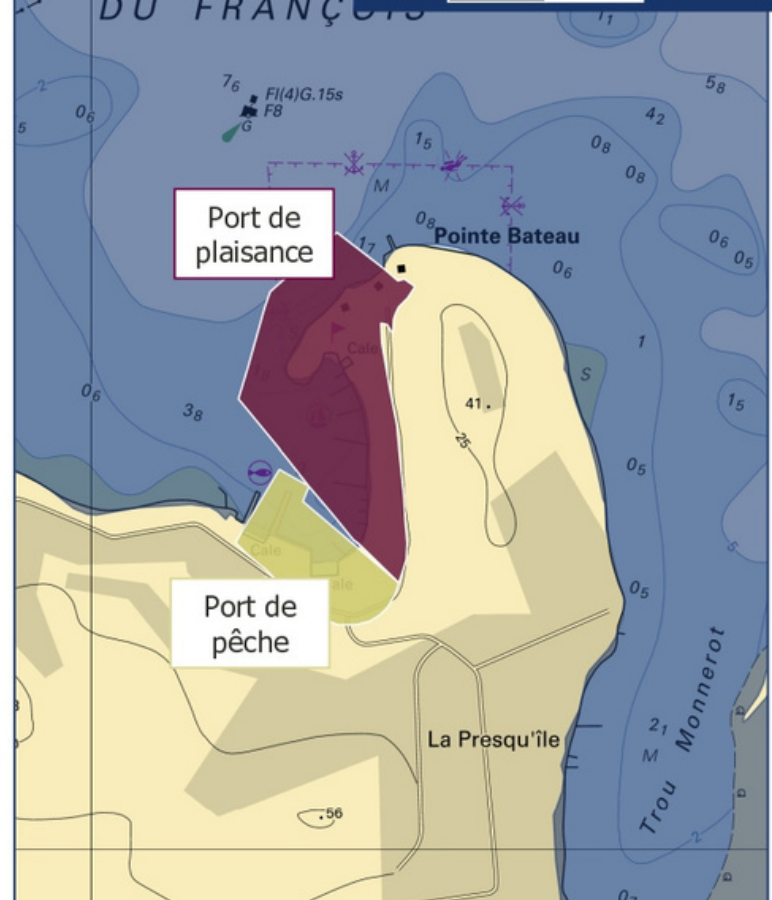
- Marine Nationale
- CTM
- GPMM
- CACEM
- Conservatoire du littoral
- Commune



Zoom n°2 : Le Marin

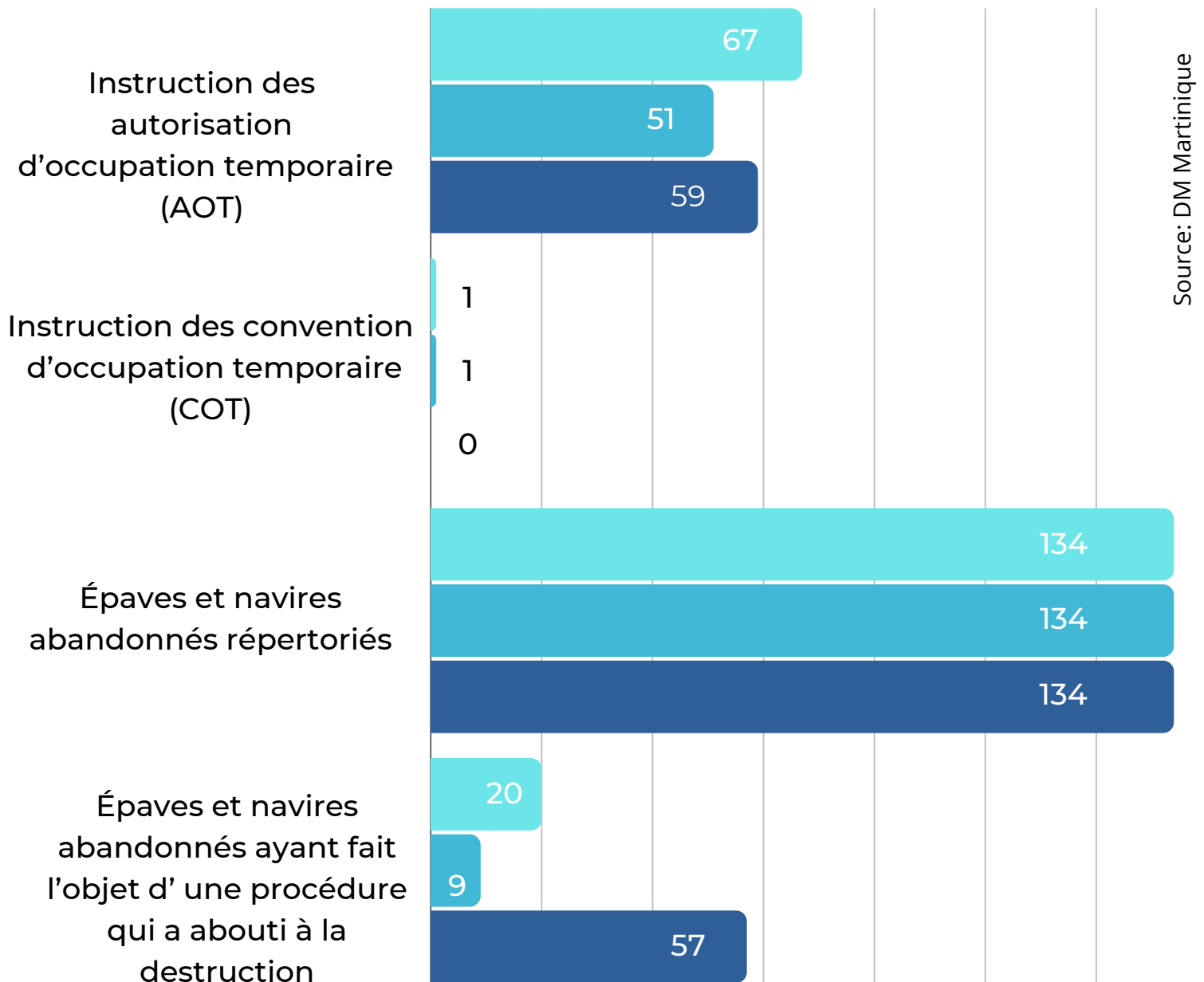


Zoom n°3 : Le François



■ **Année 2020**
■ **Année 2021**

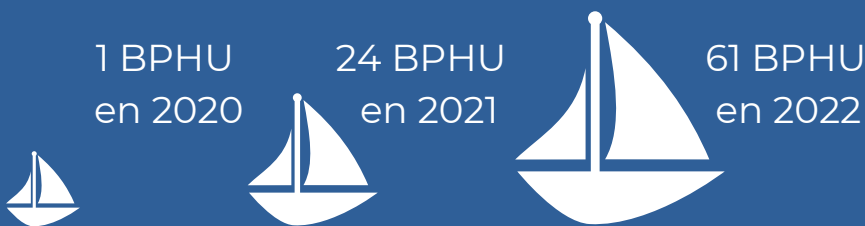
■ **Année 2022**



En savoir plus



Le nombre de bateaux de plaisance hors d'usages (BPHU) déconstruits par l'APER - Association pour la Plaisance ÉcoResponsable *via* METAL DOM (entreprise ayant remporté l'appel d'offre en Martinique depuis juin 2020) :



Source: METAL DOM / APER

STRATÉGIE DU DPM

Le préfet de la Martinique a signé la stratégie de gestion du domaine public maritime (DPM) naturel en Martinique, en juin 2019.

Cette stratégie a pour objectif de valoriser et de préserver le caractère naturel du DPM. Les actions portées par la stratégie reposent sur :

- une amélioration de la gestion du DPM par les services concernés,
- l'introduction d'un cadre pour réguler les usages et occupations notamment grâce à une meilleure planification spatiale sur le DPM,
- une prise en compte forte des aspects environnementaux dans l'instruction de demandes d'occupations du DPM,
- l'amélioration des actions de police et de surveillance.

Cette stratégie sera révisée en 2024.

LES COMMISSIONS NAUTIQUES

Les commissions nautiques, instituées par le décret n°86-606 relatif aux commissions nautiques, permettent de consulter les navigateurs pour l'examen :

- des projets de réalisation ou de transformation d'équipements civils intéressant la navigation maritime,
- de toute affaire nécessitant la consultation des navigateurs maritimes. Les commissions nautiques peuvent notamment être consultées sur des questions relatives à l'exploitation ou à la police des ports maritimes.

Selon le type de projet, une commission nautique est consultée :

- La grande commission nautique, pour des travaux d'extension de ports (grand port maritime, ports territoriaux ou ports communaux), pour des autorisations ou des concessions d'outillages publics, ou pour des travaux de signalisation maritime.
- La commission nautique locale pour toutes les autres affaires. Elle peut demander à ce qu'une affaire dont elle est saisie soit renvoyée devant la grande commission nautique.

Ci-dessous le bilan des commissions nautiques ayant eu lieu à la Martinique en 2021 et 2022:

Année	Grande commission nautique	Commission Nautique Locale (CNL)
2021	aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Activation des 3 bouées marques spéciales délimitant la zone d'interdiction de mouillage protégeant les épaves archéologiques de Saint-Pierre • Pose de 2 câbles électriques sous-marins entre Fort-de-France et les Trois-Ilets • Balisage de la réserve naturelle territoriale marine du Prêcheur – Albert FALCO • Dispositif de balisage maritime de l'arrivée de la Transat Jacques Vabre en baie des Flamands
2022	aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un câble sous-marin de télécommunication atterrissant sur la plage de Madiana à Schoelcher • Construction d'un aménagement de pêche d'intérêt territorial (APIT) à la baie des Mulets et modification du balisage maritime d'accès au Vauclin • Création/reconstruction du phare de Saint-Pierre • Modification du plan de balisage du littoral de la commune de Les Anses d'Arlet • Transport maritime d'éoliennes entre Fort-de-France et Grand-Rivière • Extension du plan de balisage du littoral de la commune de Sainte-Anne • Installation de bouées océanographiques du projet Plateforme Régionale de Surveillance Tellurique (PREST) en baie de Fort-de-France – <u>Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique</u> (OVSM) - Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) <p style="text-align: right;">Direction de la Mer // MONOGRAPHIE 2021-2022</p>

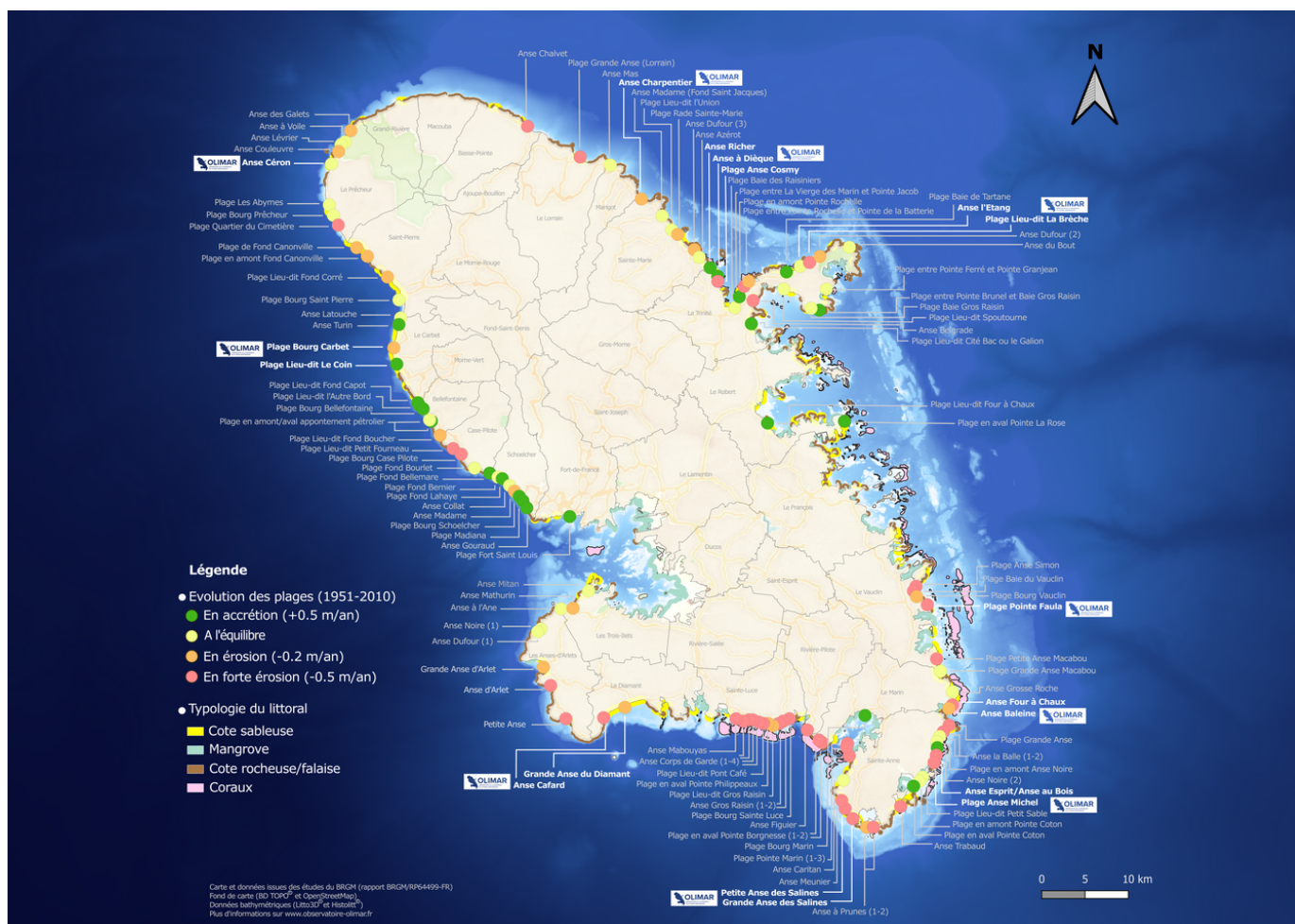
3- OliMar

FOCUS sur OLIMAR



En 2017, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et la DEAL ont initié un réseau de suivi afin de mieux appréhender les processus côtiers et de fournir des éléments d'aide à la décision pour l'aménagement du littoral. L'Observatoire est un outil pérenne d'acquisition, de compréhension et de capitalisation des connaissances sur l'évolution du littoral Martiniquais.

15 communes bénéficient de ce suivi.



En savoir plus sur OLIMAR



Carte interactive accessible en ligne

4- Le CMUBA



LE CONSEIL MARITIME ULTRA MARIN DU BASSIN DES ANTILLES

Le Conseil Maritime Ultra marin du Bassin des Antilles (CMUBA) a été installé en mars 2016. Il est co-présidé par les deux préfets de région Guadeloupe et Martinique. Le secrétariat du CMUBA est assuré conjointement par les directions de la mer (DM) de la Martinique et de la Guadeloupe.

Le CMUBA est chargé d'élaborer le Document Stratégique du Bassin Antilles (DSB Antilles), et peut être amené à rendre des avis sur les textes ou projets qui intéressent le bassin maritime. Son périmètre comprend la Martinique, la Guadeloupe et les deux îles du Nord - Saint Barthélémy et Saint Martin.

Le Conseil Maritime Ultra marin du Bassin des Antilles comporte 80 membres, soit le maximum autorisé par le code de l'environnement.

Ses 80 membres sont répartis en 6 collèges.

Le Document Stratégique de Bassin (DSB) a été approuvé en juin 2021 pour une durée de 6 ans. L'animation est assurée par les 2 DM. Il traite des grands thèmes de la stratégie nationale :

- Coopération régionale maritime
- Environnement marin
- Formation aux métiers de la mer
- Mer et société
- Pêche et aquaculture
- Plaisance, croisière et activités nautiques
- Port de commerce et réseaux maritimes
- Recherche et innovation
- Ressources marines
- Risques

En 2022, 2 sessions de travail ont été organisées, portant sur l'environnement marin et la plaisance.



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA SÉCURITÉ MARITIME



1 - La sécurité des navires

LES MISSIONS DU CENTRE DE SÉCURITÉ DES NAVIRES ANTILLES-GUYANE

Le Centre de Sécurité des Navires, qui dépend de la Direction de la Mer de la Martinique, est en charge de deux missions distinctes. Tout d'abord, le contrôle des navires français ou le contrôle au titre de l'État du pavillon. Cette mission consiste principalement à mettre en service et à visiter périodiquement les navires professionnels (navires de pêche, de charge, à passagers, navires de plaisance à utilisation commerciale...) afin de leur délivrer des titres de navigation (permis de navigation notamment).

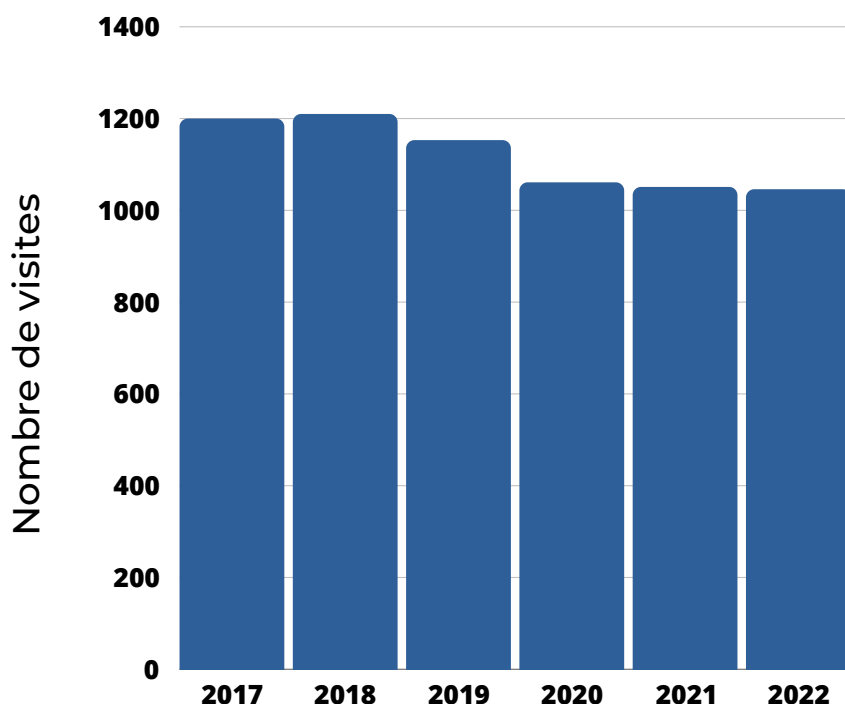
La seconde mission du CSN est le contrôle des navires étrangers ou le contrôle au titre de l'État du port (Port State Control en anglais). L'objectif est de contrôler les navires de commerce étrangers en escale dans la zone de compétence du CSN. Ce type de contrôle se compose d'une vérification documentaire et d'une inspection technique des navires pour s'assurer de leur conformité avec les réglementations internationales applicables.

Le CSN exerce ses compétences dans les collectivités de la Martinique, de Guadeloupe et de Guyane ainsi que dans les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy (îles du Nord).

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE AU TITRE DE L'ÉTAT DU PAVILLON

En 2021, le CSN Antilles-Guyane a réalisé 1111 visites de sécurité au titre de l'État du pavillon, dont 798 visites périodiques. En 2022, 1108 visites de sécurité au titre de l'état du pavillon ont été effectuées dont 854 visites périodiques.

VISITES DE SÉCURITÉ AU TITRE DE L'ÉTAT DU PAVILLON



Source: DM Martinique

Un total de 74 navires ont été mis en service par le CSN Antilles-Guyane au cours de l'année 2021. Parmi les nouvelles unités, on dénombre notamment 29 navires de pêches, 4 navires de charge, 6 navires à passagers et 30 navires de plaisance à utilisation commerciale (NUC). En 2021, le CSN Antilles-Guyane a également réalisé 3 contrôles au titre de l'État du port, dont 1 en Martinique et 2 dans les îles du Nord.

En 2022, 61 navires ont été mis en service par le CSN AG. Parmi ces nouvelles unités on compte 24 navires de pêche (yoles ou saintoises principalement), 23 navires à utilisation commerciale (dont 15 voiliers supérieurs à 12 mètres), 5 navires à passagers et 5 navires de charge.

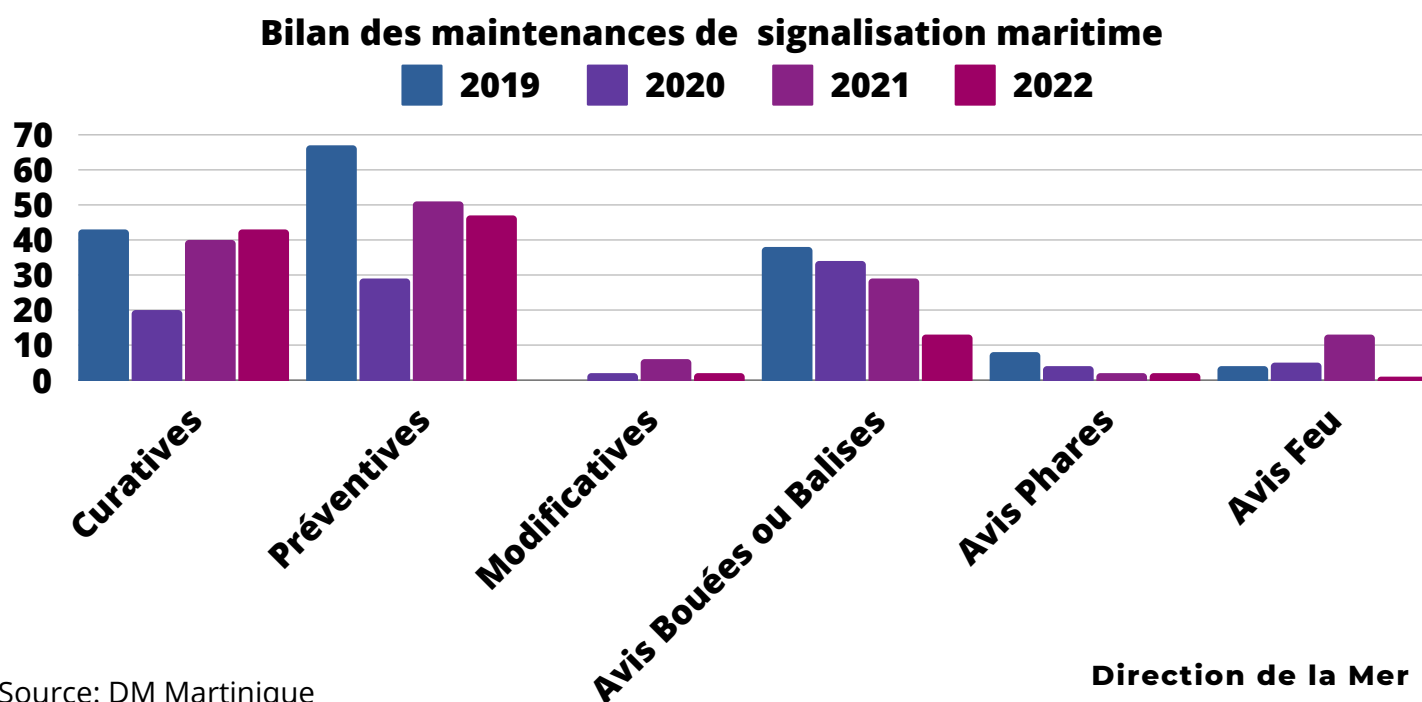
Le CSN AG a réalisé 19 contrôles au titre de l'Etat du port, dont 12 en Martinique, 1 en Guadeloupe, 3 dans les Iles du Nord et 3 en Guyane.

2 - Les établissements de signalisation maritime

Les Établissements de Signalisation Maritime (ESM) assurent la signalisation maritime via des dispositifs visuels, sonores ou radioélectriques. La signalisation maritime a pour but d'assurer la sécurité des navires et de faciliter leurs mouvements en mer et ainsi de réduire les risques d'accidents.

Le service des Phares et Balises de la Direction de la mer assure la gestion et le maintien en condition opérationnelle de 118 ESM et de 5 aides à la navigation de complément en Martinique, soit 4 phares, dont 1 en mer, 18 feux dont 1 en mer, 8 balises dont 2 passives, et 93 bouées dont 8 passives.

Des interventions régulières sont nécessaires pour l'entretien des ESM. En 2022, il faut noter l'absence de baliseur et le déploiement d'une nouvelle application de suivi Syssi conforme aux recommandations de l'association internationale de signalisation maritime (AISM).



3 - L'Unité Littorale des Affaires Maritimes

Maritimes

L'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM), qui dépend de la Direction de la Mer de la Martinique, exerce plusieurs missions de police.

Des contrôles sont menés à terre comme en mer sur l'ensemble de la filière pêche. Ces contrôles concernent les activités légales et illégales (braconnage) et sont réalisées de jour comme de nuit. Plusieurs types de contrôles existent :

- Contrôle des pêcheurs professionnels
- Contrôle de la filière de commercialisation
- Contrôle braconnage
- Contrôle de la pêche de plaisance

L'organisation des contrôles est conforme au Plan Régional de Contrôle des Pêches et de l'Environnement Marin (PRCPEM).

SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS MARITIMES

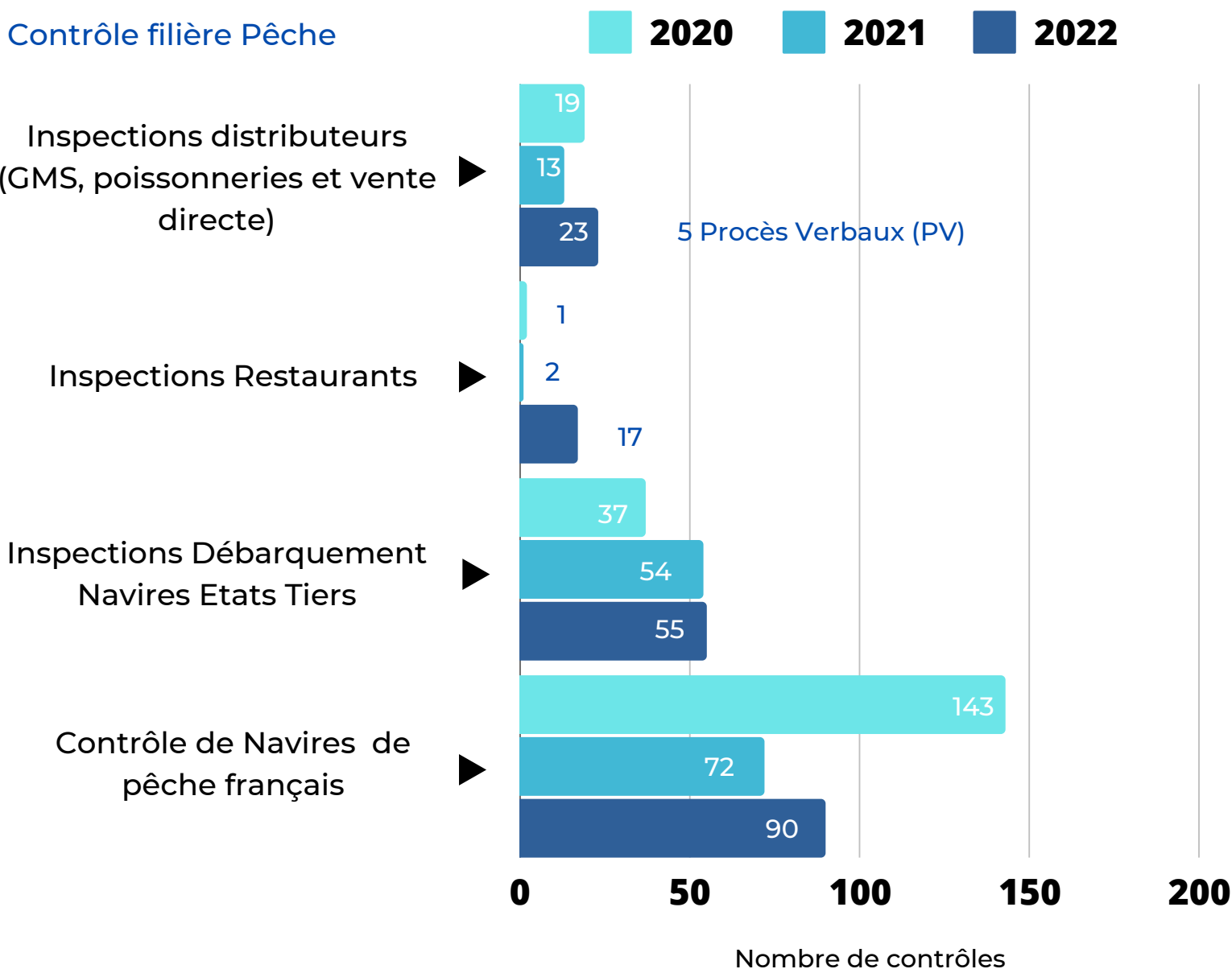
L'ULAM et les autres administrations exercent une surveillance des activités maritimes, via le contrôle du respect des règles de navigation (vitesse, respect des chenaux...), le contrôle de sécurité en mer (contrôle du matériel de sécurité obligatoire), du respect des conditions d'approbation du navire (nombre de personnes, puissance motrice installée, etc), ou encore la surveillance des activités nautiques (contribution au maintien de l'ordre public en mer notamment à l'occasion de manifestations nautiques comme le Tour des Yoles par exemple).



L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE

Les contrôles de la filière pêche concernent aussi bien les navires de pêche que la filière de la commercialisation en aval.

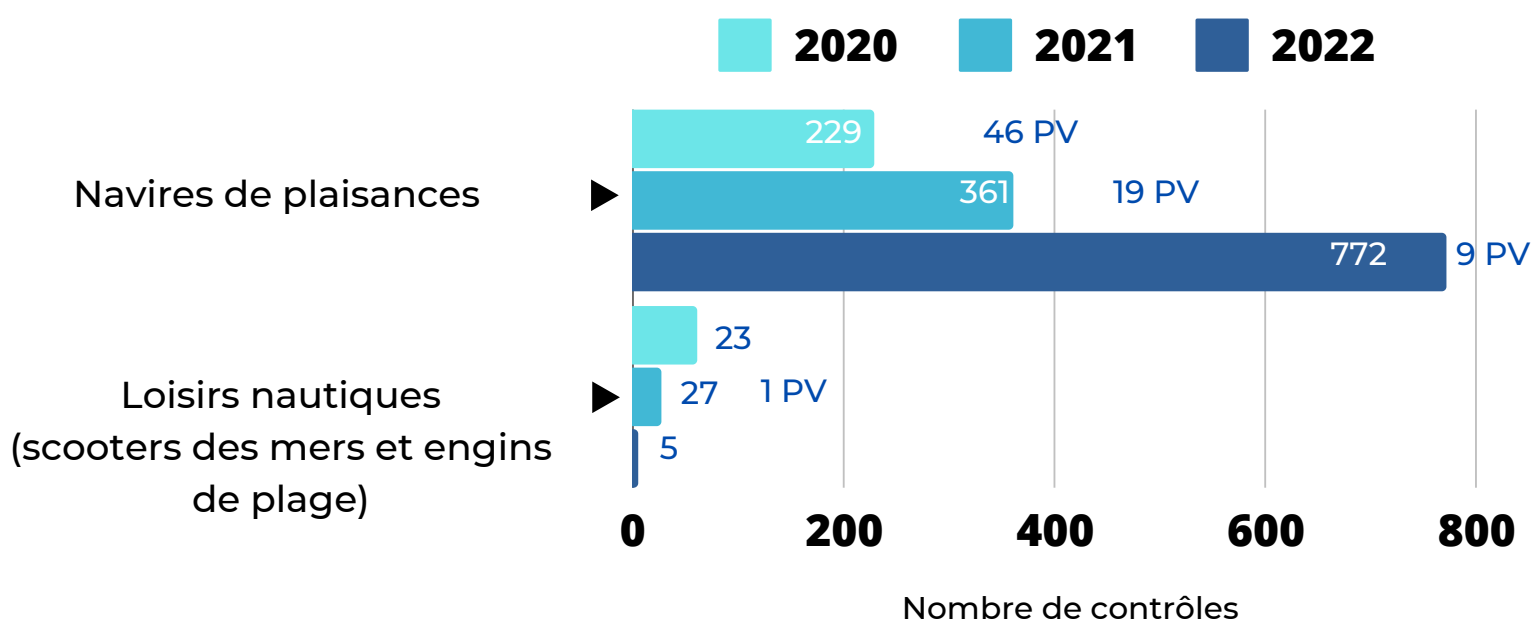
Contrôle filière Pêche



En 2022 l'ULAM a mené :

- 90 contrôles en mer sur des navires de pêche professionnels
- 55 contrôles au débarquement
- 40 contrôles de la filière de commercialisation

Contrôle Plaisance et Loisirs nautiques

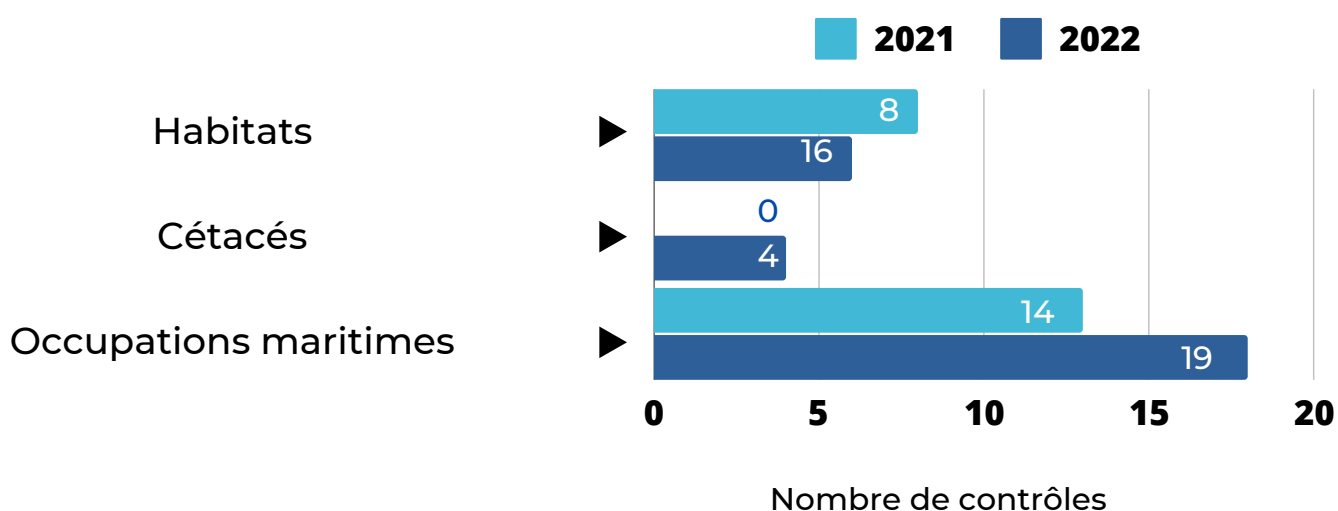


En 2022, en sus:

- 2 établissements de bateau-école ont été soumis à une inspection triennale
- 7 établissements de locations de jet-ski ont été soumis à une visite d'inspection

L'ULAM agit également au service de la protection des espèces protégées, notamment en coopération avec le réseau d'échouage des tortues marines (RETOM) ou le sanctuaire AGOA pour les mammifères marins.

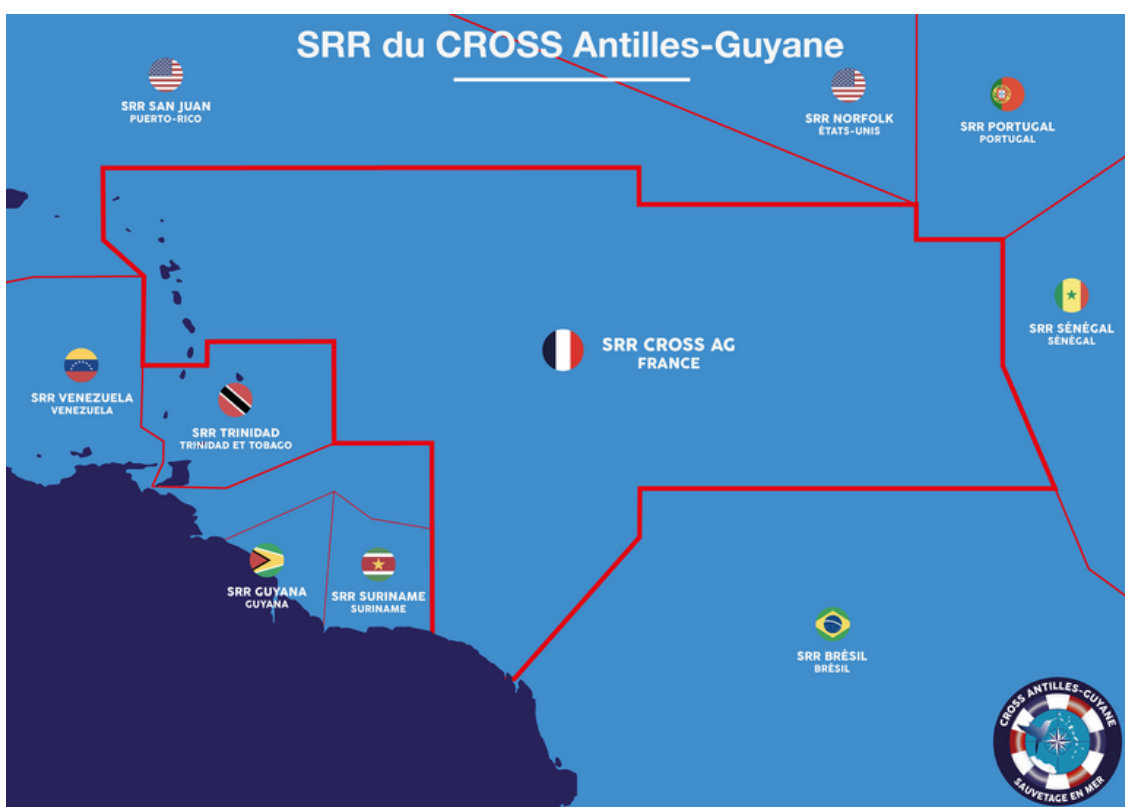
Contrôle Environnement marin



Source: DM Martinique

4 – La surveillance et le sauvetage en mer

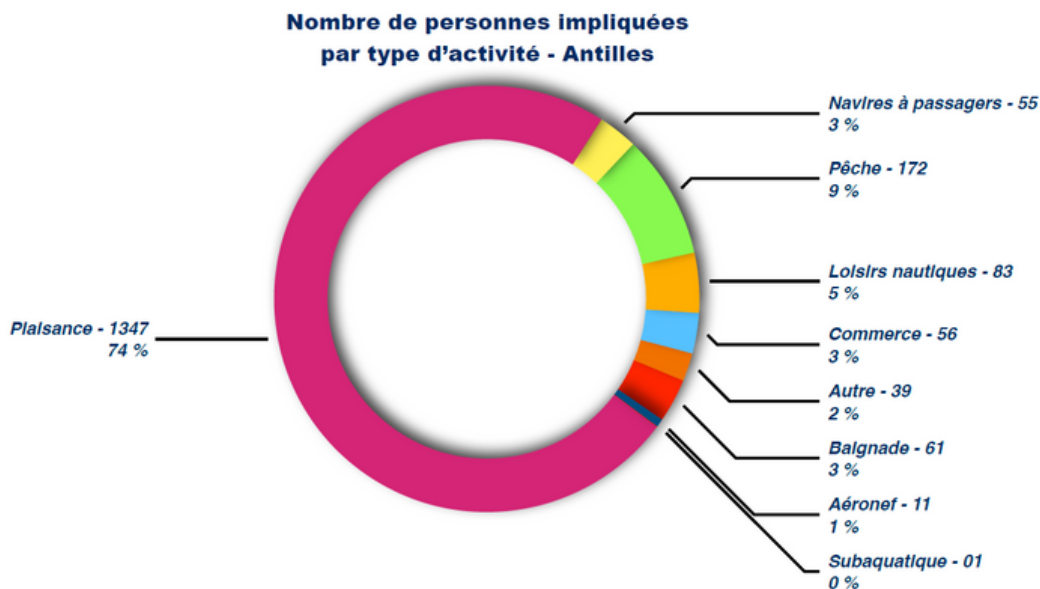
Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage aux Antilles et en Guyane (CROSS AG) a pour mission principale d'assurer la coordination des opérations de sauvetage des personnes et d'assistance en mer dans une zone incluant une partie des petites Antilles, les eaux de la Guyane et une vaste zone en Atlantique représentant au total 3 millions de km².



En complément de cette mission principale, le CROSS AG exerce :

- la surveillance de la navigation dans la même zone, avec une vigilance accrue dans les eaux sous juridiction française, permettant d'anticiper les situations à risque et de prévenir les impacts éventuels sur l'environnement ;
- la surveillance des pollutions maritimes dans la Zone économique exclusive (ZEE) française ;
- la surveillance du milieu marin dans la ZEE française.

Le nombre de personnes impliquées par type d'activité augmente de façon significative en 2022.



Concernant l'activité de plaisance, le nombre de personnes impliquées dans les opérations est en légère hausse en 2022. Elle demeure l'activité prédominante en 2022.



Le nombre de personnes assistées, retrouvées ou secourues s'élève pour l'année 2022 à 1387. Au sein de la zone de compétence du CROSS AG, 36 personnes sont décédées.



5 - La sécurité de la navigation

LES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ MARITIME



FOCUS Le CROSS AG

Diffuse chaque jour depuis chacune de ses 9 stations VHF déportées aux Antilles :

- 4 bulletins météorologiques en zone côtière
- 2 bulletins par son émetteur HF/MF (français et anglais) pour la zone large Antilles
- Pour l'année 2022 ce sont donc 21 170 radiodiffusions qui ont été réalisées.

Chaque émission de bulletin météorologique est suivie de la diffusion des informations nautiques (AVURNAV), c'est-à-dire des messages informant les navigateurs de toute situation susceptible de représenter un danger pour la navigation, que cela soit accidentel (objet à la dérive, feu éteint, bouée déradée, etc) ou programmé (chantier maritime, entrainement, etc.).

À ces diffusions s'ajoutent des messages dits « sécurité », d'information générale des navigateurs.

Pour l'année 2022, ce sont 263 messages (+ 5,6 % par rapport à 2021), qui ont été reçus et relayés auprès des usagers de la mer, sur l'ensemble de la zone Antilles-Guyane.

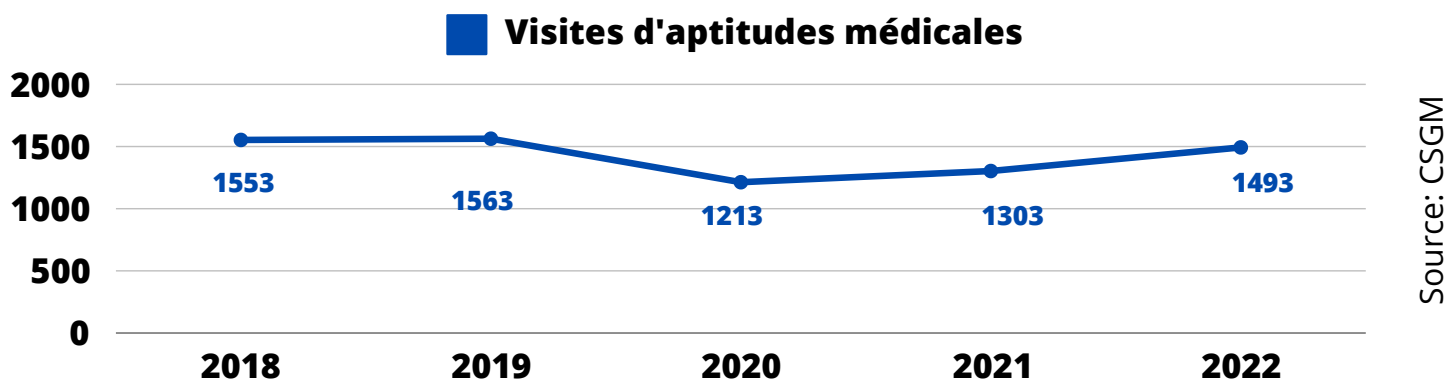
AIS?

*Et tu sais, toi,
ce que cela
veux dire?*

**AIS ? C'est
Automatic Identification System
(Système d'Identification
Automatique en français). Les
appareils AIS sont des unités de
réception radio et signaux GPS.
Il suffit de demander !**

6 – Service de santé des gens de mer

Le centre de santé des gens de Mer (CSGM) localisé dans les locaux de la Direction de la mer comprend un médecin et une assistante médicale.



1493 visites d'aptitude médicale ont été réalisées en 2022 et 6 visites de navires. Il est à noter la réalisation des actions de prévention et d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement. En 2021, 1303 visites d'aptitudes médicales avaient été effectuées.

12 sessions de formations médicales maritimes de niveau 2 ont été réalisées avec un partenariat entre le SAMU de Coordination Médicale Maritime Antilles-Guyane (SCMMAG) et l'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole de Trinité (EFPMA). Cela comprend les primo-formations et les recyclages.

7 – Service social maritime



À l'interface entre le marin en formation, le marin actif ou pensionné, les professionnels SSM ont pour missions d'accueillir, comprendre, évaluer, informer, orienter en apportant une aide individuelle ou collective aux personnes en difficulté ou susceptibles de l'être. Le SSM tient ses permanences au comité des pêches, à l'école maritime et à la Direction de la mer.

Cette mission est menée avec le double objectif de prévention et de promotion de l'autonomie des personnes et de leurs familles et poursuit trois objectifs :

- Accueillir le marin dans la profession
- Faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle
- Préparer la fin d'activité et accompagner les pensionnés



En Martinique:



2021 253 bénéficiaires rencontrés

2022 319 bénéficiaires rencontrés



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA FORMATION ET LA RECHERCHE



1 - La formation initiale EFPMA MARTINIQUE

L'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA) est le seul établissement qui est agréé pour l'enseignement professionnel maritime. L'EFPMA, association créée en 1959, propose les formations initiales suivantes :

- Le baccalauréat professionnel (3 ans)
" Conduite et gestion des entreprises maritimes » ;
- Le baccalauréat professionnel (3 ans)
" Électromécanicien marine " (jusqu'en 2022)
- Le certificat d'aptitudes professionnelles maritimes (CAP – 2 ans)
- Le baccalauréat professionnel "Polyvalent naviguant"

RESULTATS EFPMA année scolaire 2021/ 2022

Source: DM Martinique

Spécialités	Nombre de candidats reçus
CAPM MATELOT	3
BAC PRO Polyvalent Navigant	5
BAC PRO CGEM	2 voile + 9
BAC PRO EMM	5

Le Lycée professionnel Raymond Nérès (le Marin) :

Le lycée professionnel Raymond Nérès, situé au Marin, délivre les formations suivantes :

- Le baccalauréat professionnel (3 ans)
" Maintenance nautique" (24 élèves).
- Le certificat d'aptitudes professionnelles (CAP – 2ans)
" Réparation et entretien des embarcations de plaisance " (12 élèves)

2 - La formation maritime continue

Dans le cadre de la formation continue, l'EFMA propose également un grand nombre de formations aux marins tout au long de leur carrière. Pour l'année scolaire 2021-2022 l'EFMA a délivré les titres de formation suivants :

TITRES DE FORMATION délivrés en 2021 et 2022	
Titre de formation	Nombre de candidats reçus
Certificat de matelot Pont	249
Brevet de mécanicien 250 kw	73
Brevet de capitaine 200	116
Module Pêche	18
Certificat de matelot PONT Transformation de titres des anciens CIN (Certificat d'Initiation Nautique)	175

Source: DM Martinique

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE permet à des marins d'obtenir des titres de formation professionnelle maritime sur la base de leur expérience, qu'ils font valoir lors d'un entretien avec un jury présidé par un représentant de l'Inspection générale de l'enseignement maritime (IGEM).

Le total de dossiers VAE déposés : 2 en 2021 et 3 en 2022.

Formations STCW (Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) en 2021 et 2022

Source: DM Martinique

Formations	2021 et 2022
GGO* + Recyclage CGO	187
CRO* + Recyclage CRO	129
EMI* + Recyclage Médical I	198
Médical I + Recyclage EM2	167
CFBS* + Recyclage	290
CQUALI* + Recyclage CQUALI	51
CAEERS* + Recyclage CAEERS	51

*CGO Certificat Général d'Opérateur

*CRO Certificat Restreint d'Opérateur

*EM Enseignement Médical

*CFBS Certificat de Formation de Base en Sécurité

*CQUALI Certificat Qualification Avancé à La lutte contre l'Incendie

*CAEERS Certificat Aptitude à l'Exploitation, des Embarcations et Radeaux de Sauvetage

3 - L'enseignement supérieur et la recherche

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un panel de formations en lien avec la mer et le littoral sont proposées par l'Université des Antilles (UA) :

- Master en économie spécialité “gestion et évaluation des collectivités et des administrations” (gestion des collectivités territoriales / gestion et expertises des milieux littoraux / gestion et évaluation des institutions sanitaires et sociales)
- Master professionnel mention droit privé – Spécialité “droit des activités maritimes et portuaires”
- Master en Écologie “Écosystèmes tropicaux naturels et exploités”
- Master Biodiversité, Écologie et Évolution (BEE)
Parcours : Écologie des Forêts Tropicales (EFT)
Parcours : Écosystèmes Marins Tropicaux (EMT)
Parcours : Gestion de la Biodiversité Tropicale (GBT)
Parcours : TROPIMUNDO
- Master Géographie, aménagement, environnement et développement
Parcours : Aménagement durable des espaces insulaires
Parcours : Diagnostic Territorial et Gestion des Espaces Insulaires
- Master Gestion de l'environnement
Parcours : Connaissance et gestion des ressources environnementales en territoires insulaires
Parcours : Valorisation des potentialités chimiques et physiques de l'environnement naturelle
- Doctorat Physiologie et biologie des organismes – populations - interactions
- Diplômes d'ingénieur en “Génie de l'environnement” ou “Génie des systèmes énergétiques”
- Licence professionnelle “Métiers de la mer”
Parcours : Restauration écologique et développement durable
- Licence Géographie et aménagement
Parcours : Société et environnement
- DUT “Gestion logistique et transports”



**Pour en savoir plus
sur l'offre de formations de l'UA**



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ENVIRONNEMENT MARIN

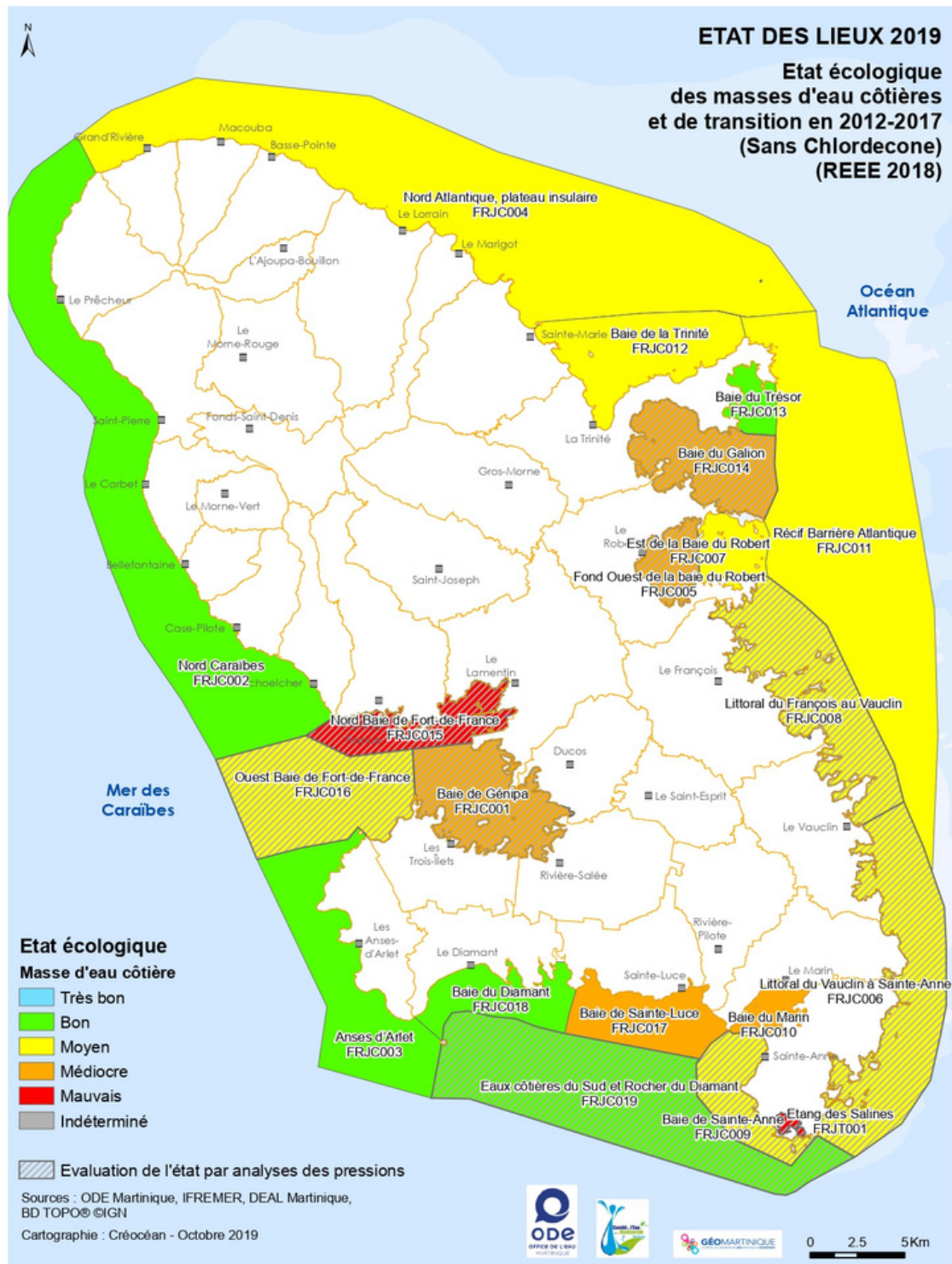


Direction de la Mer

// MONOGRAPHIE 2021-2022

1- La qualité des eaux marines

L'Office de l'Eau de la Martinique est en charge du suivi environnemental des eaux littorales en Martinique depuis sa création en 2000.



Le programme de surveillance de l'Office de l'eau est réparti sur 31 stations de mesures.



**Pour en savoir plus
sur le suivi des eaux littorales**

2- Les pollutions marines

La chlordécone



ORIGINES

La chlordécone est un insecticide organochloré utilisé aux Antilles de 1972 à 1993 (date de son interdiction définitive) pour lutter contre le charançon, insecte coléoptère minant la base des plants des bananiers.

LES CONSÉQUENCES

Cette substance rémanente a contaminé durablement les sols des parcelles historiquement utilisées pour la culture de la banane. Cette pollution a été progressivement transférée aux cours d'eau, puis au milieu marin.

La chlordécone est une substance stable, qui se dégrade difficilement et peut ainsi rester dans les sols plusieurs centaines d'années. Malgré sa faible solubilité, le lessivage des sols entraîne les molécules de chlordécone jusqu'au milieu marin.

La chlordécone étant aujourd'hui interdite, la principale voie d'exposition de la population, en raison de sa persistance dans les sols et milieux aquatiques, est l'alimentation. La molécule est ainsi retrouvée dans certains produits de la pêche.

Les analyses des produits de la pêche effectuées en 2008 et 2010 ont ainsi fait apparaître des niveaux de contamination supérieurs à la limite maximale de résidus admissible (LMR) (20 µg/kg de chair) pour certaines espèces de poissons et crustacés.

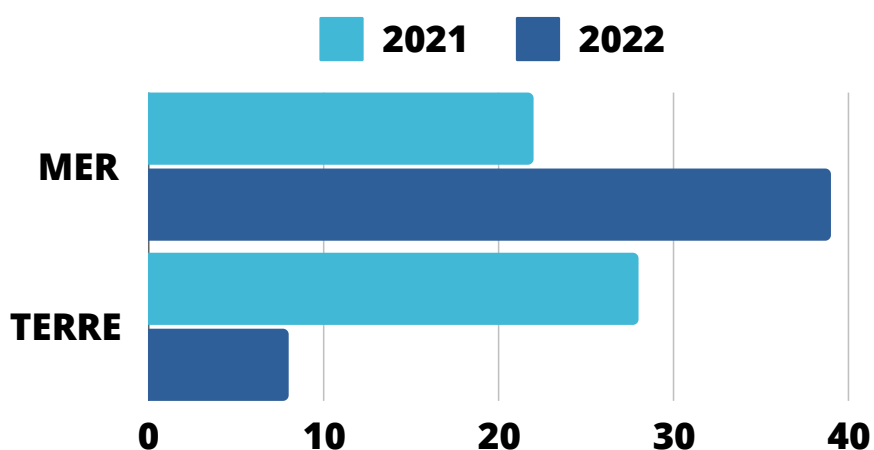
ACTIONS

En Martinique, la zone impactée concerne ainsi les fonds de baies, essentiellement sur la côte atlantique (baie du Trésor, baie du Galion, baie du Robert, baie du François) mais aussi la baie de Fort-de-France, ainsi que les embouchures des rivières. Afin de garantir la sécurité du consommateur, ces zones ont été interdites à la pêche en 2010. En 2012, suite à des analyses complémentaires effectuées sur les langoustes, la pêche de cette espèce a été interdite sur tout un secteur de la côte atlantique de l'île. Ainsi, le tiers du littoral côtier a été interdit.

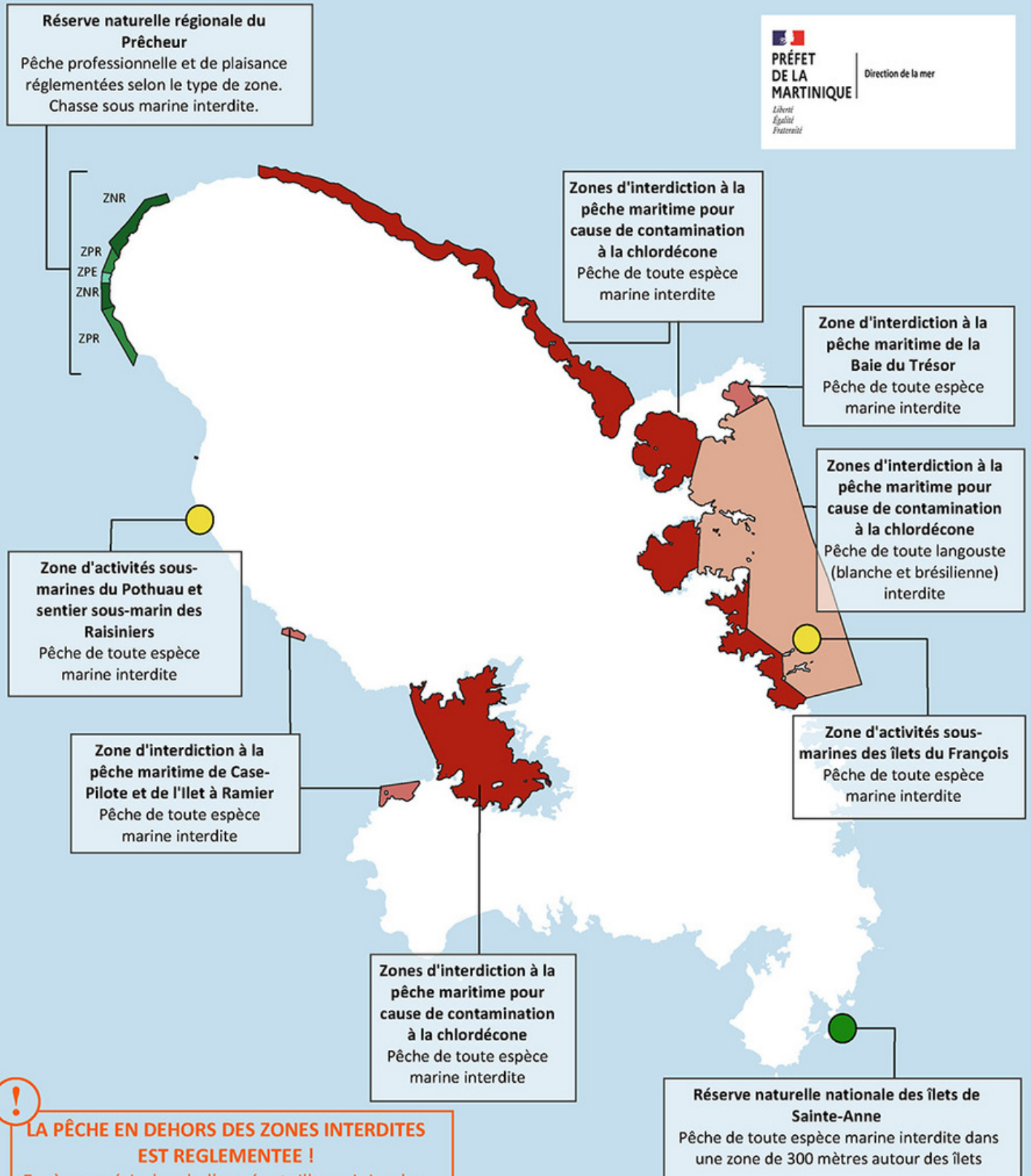
Le respect des zones d'interdiction à la pêche fait l'objet d'une vigilance particulière. Il s'agit de l'une des priorités fixées par le plan régional de contrôle établi par le Préfet de Martinique, et mis en œuvre par les moyens nautiques et aériens des services de l'État (Unité littorale des affaires maritimes, Douanes, Marine nationale, Gendarmerie) sous la coordination de la Direction de la Mer.

Les principales actions menées par l'ULAM dans ce domaine sont des patrouilles de surveillance pour contrôler le respect de l'interdiction de pêche et des opérations de relavage d'engins dormants (nasses et filets) dans ces zones. Au total en 2022, 25 engins dormants ont été relevés.

Nombre de contrôles lié à la thématique chlordécone



Zones interdites à la pêche en Martinique



LA PÊCHE EN DEHORS DES ZONES INTERDITES EST RÉGLEMENTÉE !
Espèces, périodes de l'année, tailles minimales, marquages, techniques de pêche ...

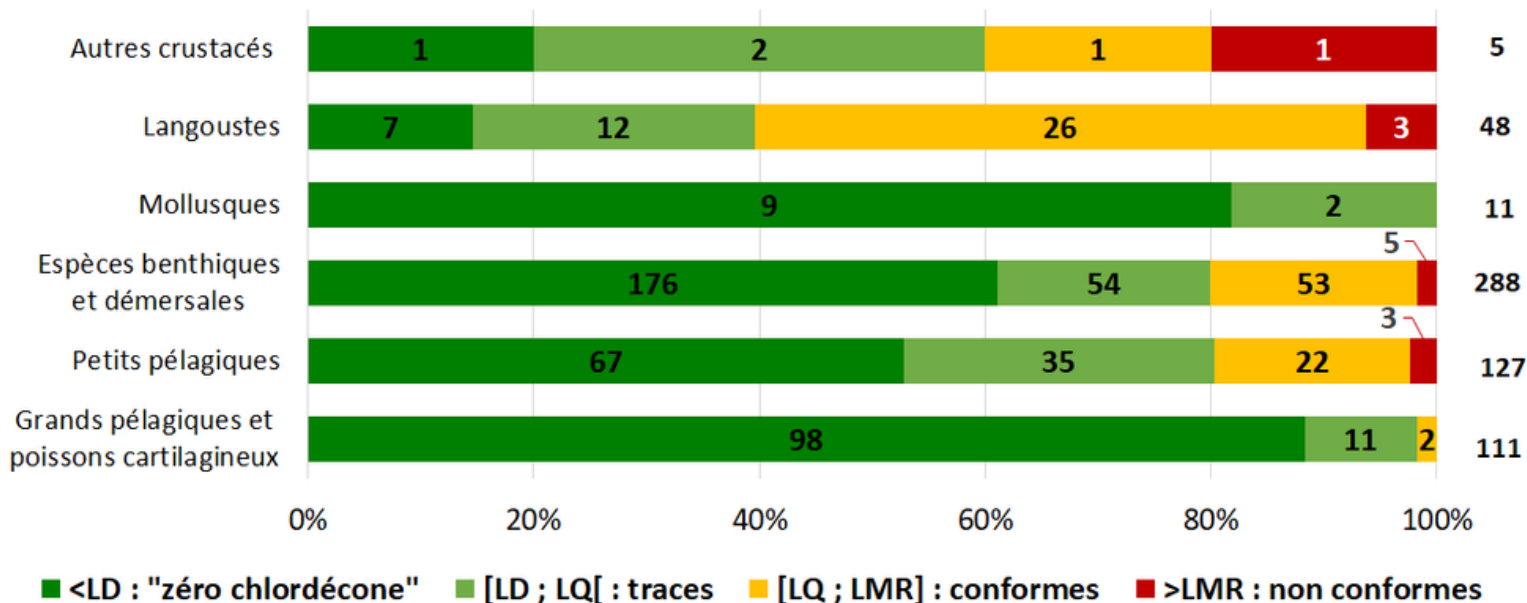
Pour plus d'informations :
www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr



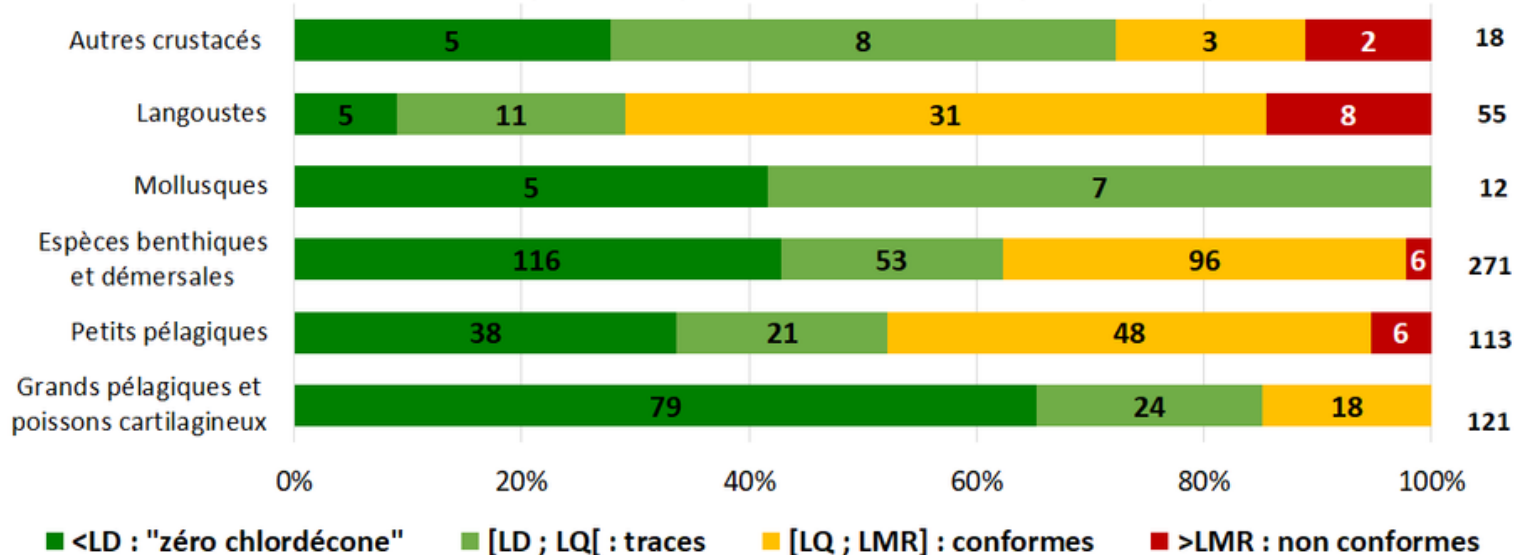
Réalisation : DM Martinique 2022
SCR : WGS 84 UTM 20N

Le plan de surveillance sur les produits de la pêche

Bilan des analyses 2021 - plan de surveillance Etal - produits de la pêche



Bilan des analyses 2022 - plan de surveillance Etal - produits de la pêche

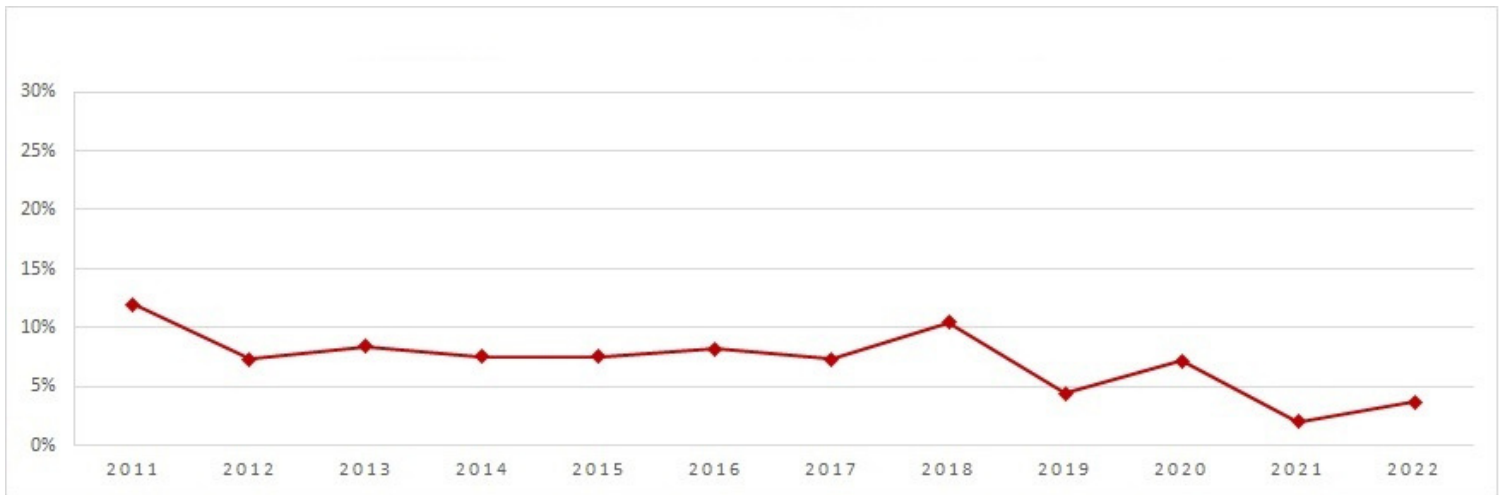


Source: DAAF SALIM Martinique

Le plan de surveillance et de contrôle de la chlordécone dans les denrées végétales et animales destinées à l'alimentation humaine est mis en oeuvre par la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (DAAF).

LMR: Limite Maximale de Résidus
LD: Limite de Détection (20 µg/kg de produit de pêche)
LQ: Limite de Quantification

ÉVOLUTION DES NON CONFORMITÉS (> 20 µg/kg) ENTRE 2011 ET 2022



Source: DAAF SALIM Martinique

Le détail du suivi des non conformités des 4 dernières années:

26 non-conformités sur 585 prélèvements soit 4,44% de prélèvements non-conformes	42 sur 585 7,18%	12 sur 590 2,03%	22 sur 590 3,73%
2019	2020	2021	2022

Le niveau de contamination est différent selon le type de produit de la mer : il est plus élevé dans les crustacés, les langoustes et les poissons benthiques.



**Pour en savoir plus
sur le bilan des plans de surveillance PS
et plans de contrôle PC des produits de la pêche**

Les sargasses

LES SARGASSES EN MARTINIQUE

Qu'est-ce que la sargasse ?

La sargasse est un type d'algue qui vit principalement à la surface de l'océan et qui passe une grande partie de son cycle de vie à dériver le long des courants. Contrairement à d'autres formes d'algues, les sargasses ne proviennent pas des fonds marins. Elles se reproduisent et se développent au gré des courants océaniques, flottant dans la colonne d'eau jusqu'à ce qu'elles atteignent le littoral.

Comment expliquer la présence des sargasses dans les Caraïbes?

Les sargasses ont toujours été présentes dans les Caraïbes, mais depuis le siècle dernier elles se sont multipliées à des niveaux très élevés en raison du changement climatique. La principale raison de leur présence dans les Caraïbes est la localisation de la zone : elle fait face à l'océan Atlantique, qui est l'endroit où ce type d'algue prolifère.



Quels sont les moyens de lutte actuel ?

La lutte contre le phénomène d'échouement de sargasses repose principalement sur la mobilisation de personnels et d'engins mécaniques collectant les algues échouées sur les portions accessibles de rivage et leur transport vers des sites de stockage à terre. Des barrages déviants ou bloquants complètent le dispositif sur certains secteurs.



Les limites des moyens mobilisés, les difficultés d'accessibilité à certaines portions du littoral, les impacts de la collecte mécanisée terrestre et l'impact environnemental des sites de stockage actuels conduisent à renforcer la stratégie de gestion en mer du phénomène, afin de soulager substantiellement l'effort de collecte à terre, conformément aux orientations du plan national de prévention et de lutte contre les sargasses 2022-2025.

Ainsi, tenant compte de la persistance et des multiples impacts des échouements (sanitaires, économiques et environnementaux), il a été lancé un marché pour mettre en place un dispositif expérimental de collecte en mer des sargasses fraîches avant échouement et de ré-immersion de ces dernières au large des côtes martiniquaises.



Est ce qu'il y a des perspectives de lutte ou de valorisation dans le futur ?

L'actuel marché de collecte en mer des sargasses, prévoit des collectes sur tout le littoral Atlantique de la Martinique. Celui-ci intègre notamment le déploiement de marins-pêcheurs équipés de kits de collecte de sargasses, sur les différentes communes impactées. Les pêcheurs pourront ainsi accéder à des zones impactées jusque la non accessible par la terre. Le marché initialement prévu sur 2 ans, pourra être poursuivi dans le futur si les rendements sont satisfaisants.



La Ciguatéra

LE RISQUE CIGUATÉRIQUE EN MARTINIQUE

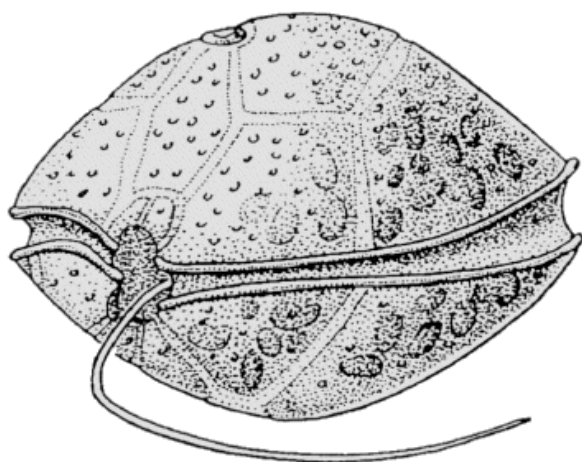
En moyenne, 14 épisodes de ciguatera par an ont été relevés sur la période 2018-2019 et concernaient une trentaine de malades (33) dont une dizaine d'hospitalisation.

Pendant la période COVID (2020 -2021), le nombre moyen de déclaration a drastiquement chuté avec 3 épisodes déclarés seulement par an pour en moyenne 4 malades par an et 1 cas sévère (hospitalisation).

Sur la base des connaissances actuelles et des données épidémiologiques transmises par la Martinique et la Guadeloupe (DAAF, ARS, Ifremer), une saisine de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) sur le risque ciguatérique dans les Antilles est réalisée afin de définir une proposition de liste de poissons à risque, scientifiquement étayée.

L'ARS est chargée du recensement des cas de suspicion de ciguatera en Martinique à la suite de la consommation de poissons.

2020	4 cas intoxiqués recensés
2021	8 cas intoxiqués recensés
2022	3 cas intoxiqués recensés



Dinoflagellé gambierdiscus
Grossissement x2000

La ciguatéra est une intoxication alimentaire consécutive à la consommation de poissons de récif (en parfait état de fraîcheur) habituellement comestibles mais rendus toxiques par la présence de toxines ayant pour origine une micro-algue, *Dinoflagellé gambierdiscus*.

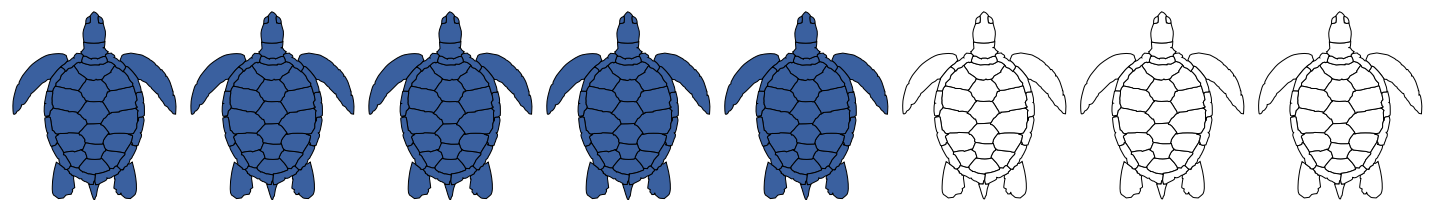
Ce phénomène de bioécologie marine, connu depuis des siècles, sévit de manière endémique dans la plupart des écosystèmes coralliens des zones tropicales.

3- Les outils de protection de l'environnement marin et de gestion des ressources halieutiques

Les arrêtés préfectoraux réglementant la pêche maritime professionnelle sont :

- (AP R02-2019- 04-25-003 du 25 avril 2019) et de Loisir en Martinique
- (AP R02-2019-04-08-004 du 8 avril 2019) définissent les espèces protégées.

LES TORTUES MARINES



5 espèces de tortues marines (sur 8 recensées dans le monde) fréquentent les eaux martiniquaises.



Tortue verte

Seules la tortue imbriquée, la tortue luth et occasionnellement la tortue verte viennent se reproduire sur les plages de la Martinique. La ponte se fait principalement de février à août et les éclosions ont lieu après deux mois d'incubation.



Tortue luth



Tortue imbriquée

Les populations de tortues marines sont soumises à de nombreuses menaces comme le développement des activités sur le littoral impactant les habitats de ponte et les zones d'alimentation, le braconnage, l'impact accidentel de la pêche, la pollution marine et les macro-déchets.

Les 5 espèces de tortues marines sont concernées par un Plan National d'Action (PNA). Le PNA Tortue participe à l'objectif national de stopper la perte de biodiversité en définissant les actions nécessaires pour la conservation des espèces protégées et menacées.

Afin d'améliorer la connaissance de ces espèces, un réseau « tortues marines de Martinique » a été mis en place. Il est piloté par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et est animé par l'Office National des Forêts (ONF). Il s'agit notamment de coordonner les actions de terrain (collecte de données sur les plages et en plongée, actions de secours à des individus capturés accidentellement par des engins de pêche), de traiter et valoriser les données, et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de communication.



Le CROSS Antilles-Guyane assure une veille permanente des tortues capturées accidentellement, et relaie ces informations aux membres du réseau. Ce réseau rassemble des services de l'État, des établissements publics, et des organisations non-gouvernementales.

Toutes les espèces de tortues, leurs œufs et leurs habitats sont intégralement protégés par l'arrêté ministériel du 14/10/2005 et leur commerce est interdit. Ces espèces sont toutes classées sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

LES MAMMIFÈRES MARINS

Les côtes de la Martinique constituent un habitat privilégié pour l'alimentation, la reproduction et la migration des mammifères marins. 21 espèces y sont recensées, sur les 80 connues dans le monde. Les espèces les plus fréquemment observées sont la baleine à bosse, le cachalot, le globicéphale tropical, le dauphin tacheté, le dauphin de Fraser et le grand dauphin.



Dauphin tacheté



Dauphin de Fraser



Baleine à bosse

Certains mammifères marins ne sont que de passage dans les eaux martiniquaises, qui se situent sur la route de leurs migrations. D'autres constituent des populations résidentes, notamment dans le centre et le nord de la côte Caraïbe, où les eaux sont profondes et relativement calmes.

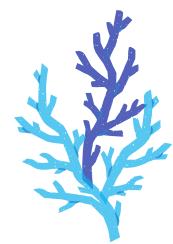
Les grands mammifères marins sont protégés au sein de la ZEE française par le sanctuaire AGOA, reconnue au titre du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife – protocole sur les aires et les espèces et spécialement protégées) de la convention de Carthagène en 2012. Le sanctuaire AGOA œuvre pour le bon état des espèces et habitats à statuts patrimoniaux.



FOCUS

Que faire en cas d'échouage de cétacés?

- Prévenir le CROSS Antilles-Guyane au 196 ou par VHF canal 16
- ou
- Contacter le Réseau d'Observation des Cétacés Echoués en Martinique (ROCEM) au 0696 03 02 04
- ou
- Contacter le Sanctuaire de protection des mammifères marins aux Antilles françaises au 06 96 33 17 01.

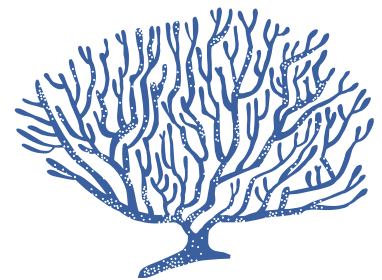


Les coraux

Toutes les espèces de coraux de Martinique sont protégées par un arrêté ministériel interdisant leur destruction et capture à l'état vivant. (Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection)

Les gorgones

Toutes les espèces de l'ordre des Gorgonacae sont listées en annexe III du protocole SPAW (Specially protected areas and wildlife) de la convention de Carthagène, sans distinction entre les espèces à zooxanthelles ou non.

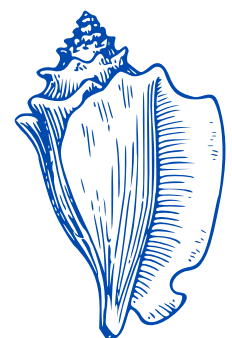


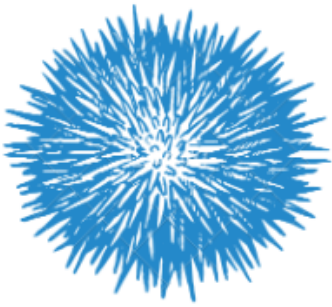
Les gorgones sont particulièrement abondantes à quelques mètres sous la surface dans les Petites Antilles et peuvent constituer de véritables forêts sous-marines qui sont des écosystèmes à part abritant une vie très diversifiée. Entre 30 et 40 espèces habitent les eaux superficielles sur les côtes de la Martinique.

Cependant, les gorgones sont très peu étudiées dans les Petites Antilles françaises et les seuls inventaires effectués sur le terrain remontent aux années 80.

Les mollusques

Seul le lambi (*Strombus gigas*) est listé en annexe II de la CITES et III du protocole SPAW de la convention de Carthagène. Son exploitation est localement réglementée. 8 autres espèces, dont la pêche n'est actuellement pas réglementée, ont été proposées à l'inclusion dans l'annexe 2 du protocole SPAW depuis 1991.





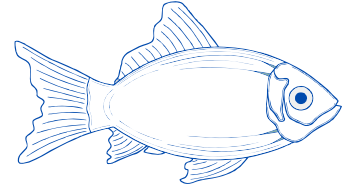
Les Échinodermes

Une seule espèce d'échinoderme, l'oursin blanc

(*Tripneuste ventricosus*) présente un statut de protection. Sa pêche est réglementée par arrêté préfectoral : la pêche est ouverte au maximum 10 jours par an pour les pêcheurs professionnels uniquement.

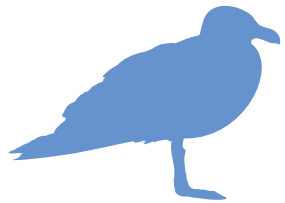
Les poissons côtiers

20 espèces à statut sont répertoriées dans les eaux martiniquaises, dont plusieurs sont classées vulnérables, et une en danger critique d'extinction. Certaines de ces espèces ne sont plus ou quasiment plus observées en Martinique.



Les oiseaux marins

Sept espèces d'oiseaux marins nichent en Martinique et six sont présentes régulièrement sur les sites dorts. Pour certaines espèces comme la Sterne de Dougall, la Martinique est le premier site de ponte des Antilles françaises. Les espèces limicoles sont toutes migratrices. Potentiellement, 35 espèces de limicoles fréquentent les zones humides martiniquaises de manière ponctuelle ou accidentelle.



LA BIODIVERSITÉ

Il existe une très grande diversité - inattendue - d'espèces et d'habitats de la Martinique. Les espèces sont majoritairement petites et rares : malgré l'effort d'échantillonnage très important, 18 % des espèces ne sont représentées que par un seul spécimen, 60 % par moins de 10 spécimens.

Madibenthos est une étude réalisée en 2016 qui a permis de recenser des centaines d'espèces jamais recensées auparavant en Martinique et des dizaines d'espèces nouvelles pour la science. Cette étude a été très exhaustive. Elle a permis de distinguer des habitats singuliers qui ont été classés en 6 grands secteurs côtiers.

Les 6 grands secteurs côtiers qui se caractérisent par des habitats différents :



La Baie de Fort de France



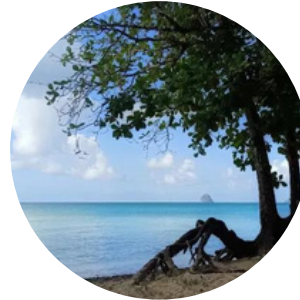
La côte Atlantique Sud

Ilet Oscar, François



La Côte septentrionale

Plage Sinaille, Grand Rivière



La côte méridionale

Anse Mabouya, Sainte Luce



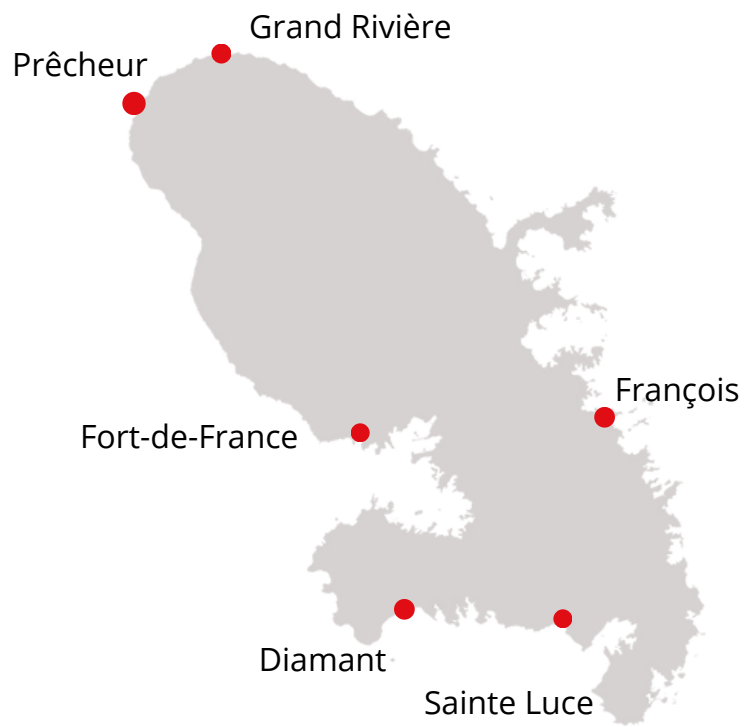
La côte Caraïbe Nord

Ilet la Perle, Prêcheur



La côte Caraïbe Sud

Rocher du Diamant, Diamant



L'état du milieu

Les pressions anthropiques qui s'exercent sur le milieu marin martiniquais sont très préoccupantes avec un très mauvais état général des récifs coralliens. Les principales pressions observées sont l'eutrophisation, l'hypersédimentation, les macrodéchets, les engins de pêche abandonnés, les dégâts provoqués par les ancres, les chaînes et les cordages.

À ces pressions visibles et identifiables se rajoutent les autres pressions indétectables à l'œil que sont les pollutions des produits phytosanitaires, pharmaceutiques, hydrocarbures, les eaux noires et grises. L'impact cumulé de toutes les pressions est manifeste sur les espèces : le nombre d'espèces présentes à la Martinique est certes élevé, mais les abondances sont particulièrement faibles. Certaines espèces communes il y a quelques années sont devenues rares ou n'ont pas été retrouvées malgré l'effort de prospection.

Les zones protégées pour la pêche

Les "zones protégées" ont été créés à l'initiative du Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM) à des fins de conservation des ressources halieutiques. Toute pêche, professionnelle ou de loisir, y est interdite.

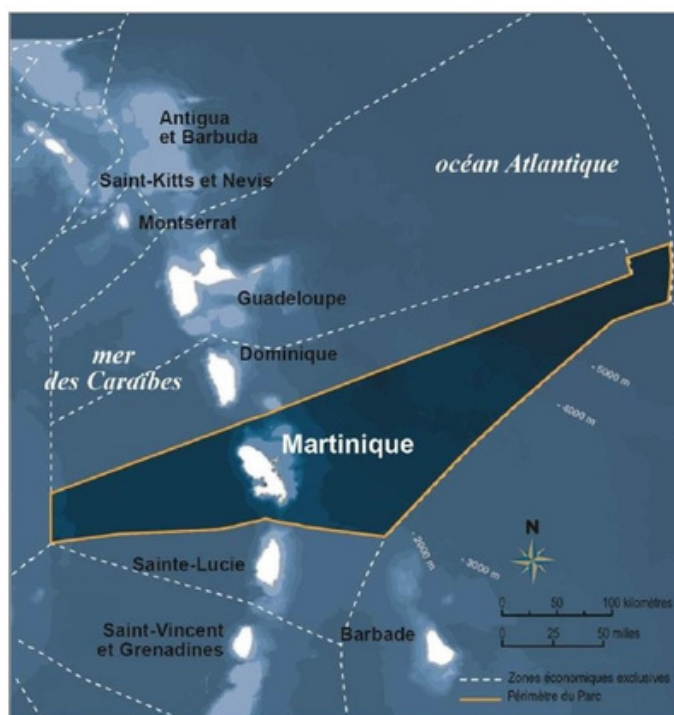
Zones protégées	Arrêté	Date
Baie du trésor – Trinité	99-22 bis	08-01-1999
Ilet Ramier - Trois-Ilets	99-1527	27-06-1999
Vetiver – Case-Pilote	201319-0013	17-07-2013



FOCUS

Le Parc Naturel Marin

- Il a été créé le 5 mai 2017 après trois années de concertation
- C'est le neuvième en France et le second plus grand en superficie après celui de Mayotte, dans l'océan Indien
- Il s'étend de la côte martiniquaise jusqu'à la limite extérieure de sa zone économique exclusive et couvre une superficie de 48 900 km²
- Il est régi par une gouvernance en mer, locale et participative
- Son conseil de gestion composé des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des usagers de la mer et des personnes qualifiées
- Son plan de gestion a été approuvé en 2021
- Il se réunit en moyenne deux à trois fois par an pour définir le programme d'actions annuel du Parc, décider des aides financières et techniques apportées aux projets s'inscrivant dans ses objectifs de gestion.



Les orientations de gestion du PNM sont listées dans le décret de création :

Contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel, dont les embouchures de rivières, les mangroves, les herbiers et les récifs, de sa biodiversité et de ses fonctionnalités, et du patrimoine culturel maritime

Sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime insulaire martiniquais et partager ces initiatives dans la Caraïbe

Proposer la protection, la restauration ou la valorisation des espèces et des milieux marins, comme les coraux et les fonds de baie, et en coordonner la gestion

Soutenir la pêche côtière artisanale et l'aquaculture

En tenant compte du fort lien terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets de développement visant à concilier les différents usages, à améliorer la qualité de l'eau et intégrant les services rendus par les écosystèmes marins

Engager le tourisme, le sport, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables par la formation des acteurs et la mise en place d'équipements adaptés

Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits, à l'efficacité de la police de l'environnement marin.



**le site internet
du Parc Naturel Marin de la Martinique**

Des lieux exceptionnels à préserver

La réserve naturelle régionale du Prêcheur

La Réserve Naturelle Régionale marine du Prêcheur, dénommée Réserve marine Albert Falco a été créée par délibération du Conseil Régional le 22 octobre 2014. Son périmètre recouvre l'ensemble du littoral de la commune du Prêcheur. Elle englobe 2 sites d'exception, les îlets de la Perle et de la Citadelle.

Diverses mesures sont mises en œuvre (interdiction de la pêche de plaisance y compris sous-marine, restriction de la pêche professionnelle, interdiction de mouillage, etc) afin de préserver la richesse biologique marine de la zone (communautés coralliennes, espèces marines emblématiques, etc). L'inauguration de la réserve a eu lieu le 27 octobre 2017, en présence du prince Albert II de Monaco.



**Visitez la Réserve marine
Albert FALCO**

La réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne (RNNISA créée par le Décret n°95-915 du 11 août 1995)

D'une superficie de 5,57 hectares, elle est constituée de 4 îlets de calcaires coralliens à l'extrême sud de la Martinique. Gérée par l'Office national des Forêts et le Parc Naturel Régional de la Martinique, la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne est l'un des sites les plus importants de nidification des Antilles (sternes fuligineuses et bridées, le noddî niais, le puffin d'Audubon et le paille en queue) et également un site migratoire (limicoles en migration : tournepierre à collier, bécasseau semi-palmé, bécasseau minuscule).



**plus d'informations
sur la RNNISA**



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PATRIMOINE MARITIME



1- Les phares de Martinique



Le Phare de la Pointe des Nègres à Fort de France, construit en 1927, culmine à 64 m. C'est une tour à squelette hexagonale en fer de fonte peinte en blanc.



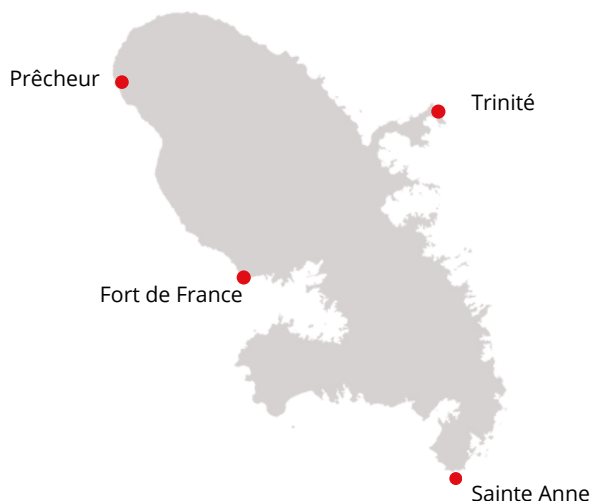
Le Phare de l'Îlet Cabrits à Sainte Anne, construit en 1929, culmine à 70 m. Il est situé au point le plus méridional de la Martinique en face de la baie des Salines.



Le Phare du Prêcheur, construit en 1927 et d'une hauteur d'environ 12 mètres, est inscrit monument historique par arrêté du 16/12/2013.



Le Phare de la Pointe de la Caravelle à Trinité a été construit en 1861.



2 - Le patrimoine culturel marin

La Yole - le Tour des Yoles

ORIGINES

À l'origine, la yole était un outil de travail des pêcheurs martiniquais. Ils se servaient principalement du gommier (un arbre producteur de gomme désignant également aux Antilles, le bateau traditionnel des Indiens Caraïbes) pour tailler leurs embarcations. Mais au fil du temps, les gommiers rouges et blancs se firent plus rares dans les forêts de la Martinique. Alors, les marins-pêcheurs martiniquais optèrent pour d'autres matières afin de fabriquer leurs navires.

C'EST QUOI ?

Le tour de la Martinique des yoles rondes est l'événement sportif le plus important de l'année à la Martinique.

QUAND ?

Il a lieu tous les ans entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août.

DEPUIS QUAND ?

Dans les années 40, un charpentier de la commune du François se lança dans l'assemblage d'une yole à mi-chemin entre la yole européenne et le gommier des Caraïbes, qui sert de référence aux embarcations de nos jours. Elle possède des

« bois dressés » sur les côtés sur lesquels la quinzaine d'équipiers est en rappel pour maintenir l'équilibre de l'embarcation et une godille à l'arrière. Le Tour des yoles rondes, dans sa configuration actuelle, a été créé par Georges Brival en 1984.

CLASSEMENT AU PATRIMOINE

En 2020, la yole martiniquaise a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco dans la catégorie: patrimoine culturel immatériel.

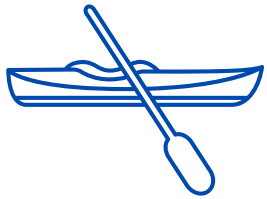


Pour en savoir plus

L'aviron



La Martinique est le seul endroit où l'on retrouve des embarcations traditionnelles en trois avirons. Ce sport est issu du gommier et a débuté dans les années 1950 par des compétitions entre pêcheurs. La composition des embarcations, auparavant en bois de gommier, a fortement évolué vers des matériaux composites.



Les épaves d'intérêts archéologiques

Les sites inventoriés par le Groupe de recherche en Archéologie Navale (GRAN) a réalisé 11 campagnes de prospection et de sondage entre 1990 et 1997 sur la façade Caraïbe, du Marin à Trinité et de Sainte-Marie à Grand-Rivière.

Les principaux navires sous forme d'épaves sont répartis de la façon suivante

Zone A Prêcheur à Bellefontaine

Epave du CYGNE découverte en 1991
Nombreuses épaves dans la Baie de Saint-Pierre

Epave du BISCAYE coulé en 1902, découvert et identifié en 1994: ce navire bordelais transportait des barils de morue salée en provenance de Saint Pierre et Miquelon

Zone D Marin à La Trinité

Epave du navire négrier L'Edouard coulé en 1854, découvert en 1991

Epave LA CARAVANE coulée en 1817 et découverte en 1992: une corvette française

Epave d'un voilier charbonnier découvert en 1992

Epave non identifiée à l'Anse L'Etang datée du XVIIIe siècle découverte en 1993

Epave de Notre Dame de la Bonne Espérance découverte en 1996



FOCUS

Les sculptures sous-marines de Laurent Valère

“Manman dlo”

- Créé par Laurent Valère, peintre et sculpteur martiniquais
- Installée à Saint Pierre, à 9 mètres de profondeur depuis 2004
- Pèse plus de 20 tonnes
- Représente "Manman dlo", signifiant sirène en créole



Dans la légende, elle usait de ses pouvoirs et charmes surnaturels pour faire chavirer les navires et tuer les marins qui passaient par là.

- Elle est la version antillo-guyanaise de la divinité aquatique “Mami Wata”, d’origine Africaine.
- On raconte que Manman-dlo aurait élu domicile sur l’îlet de Sainte-Marie où elle se rendrait une fois par an, lorsque le tombolo est émergé.
- Manman Dlo est connue sous plusieurs noms, “Mami Wata” en Afrique et “Maï d’Agoa” dans la mythologie amérindienne.
- Le sanctuaire pour mammifères marin “Agoa”, s’est inspiré de la divinité “Maï d’Agoa”



"Mémorial Cap 110"

- Installé au Diamant en 1998.
- Est composé de 15 statues identiques pesant chacune 4,5 tonnes.
- Les 15 statues forment un triangle dont la pointe est orientée en direction du Golfe de Guinée, cap 110° Est , d'où le nom de l'oeuvre.

Remerciements à tous les partenaires du domaine marin, l'ensemble des collègues de la DM, à Manuella AGAT stagiaire en Communication et à Anyha BRIGETTE en Géographie et Aménagement à Université des Antilles en 2023 pour leur contribution pour la réalisation de l'édition 2021-2022



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

Direction de la mer

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Mer Martinique
Boulevard du Chevalier de Sainte Marthe
BP 620
97261 Fort-de-France Cedex**

